Le marché des industries de l'environnement en Chine

février 2001

CENTRE DES ÉTUDES DE MARCHÉ

Les études de marché sont disponibles en direct à :

www.infoexport.gc.ca

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Department of Foreign Affairs and International Trade

Canada

101-02203/

Gouvernement du Canada Government of Canada

Le marché des industries de l'environnement en Chine

février 2001

(*Also available in English under the title*
The Environmental Industries Market in China)

Préparé par
le Centre des études de marché
et
le Service canadien des délégués commerciaux

© Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(FaxLink nº 40231)

Canada

Rapport préparé par le Centre des études de marché
Direction de l'appui aux marchés (TCM)
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
125, promenade Sussex, Ottawa K1A 0G2
Télécopieur : (613) 943-1103
Courrier électronique : mrc@dfait-maeci.gc.ca

Le Centre des études de marché produit, à l'intention des exportateurs canadiens, un grand nombre de rapports par région et par secteur. Ces rapports sont disponibles sur :

— le FaxLink national (613-944-4500);
— le site Internet InfoExport du MAECI (http://www.infoexport.gc.ca).

Le gouvernement du Canada a préparé le présent rapport à l'aide de sources d'information primaires et secondaires. Il ne saurait garantir l'exactitude des renseignements que renferme ce document et n'accorde pas forcément sa caution aux entités dont le nom y figure. Il appartient aux lecteurs de vérifier l'exactitude et la fiabilité des données présentées dans les pages qui suivent.

LE MARCHÉ DES INDUSTRIES DE L'ENVIRONNEMENT EN CHINE

Équipe Canada inc • Team Canada Inc

RÉSUMÉ

Les deux décennies que la Chine vient de traverser ont été marquées par une croissance économique rapide ainsi qu'une urbanisation et une industrialisation galopantes, ce qui s'est traduit par une dégradation constante de l'environnement. Compte tenu du fait que 80 % des villes chinoises de moyenne et de grande envergure n'ont pas encore construit de stations de traitement des eaux usées, le traitement des eaux usées urbaines ménagères demeure une priorité absolue. Parmi les autres priorités, on peut citer l'installation d'équipement pour le traitement des déchets solides urbains ménagers, de matériel pour la réduction des émissions de dioxyde de carbone, d'oxyde d'azote et des gaz d'échappement des voitures, ainsi que de dispositifs de surveillance environnementale. Bien que l'industrie nationale chinoise compte quelques entreprises bien établies, la plupart des autres entreprises sont plutôt modestes et elles ne disposent pas des toutes dernières technologies. On prévoit que le marché de l'environnement chinois atteindra une valeur d'environ 10 milliards de dollars[1] en 2001 et il offre des débouchés substantiels aux entreprises canadiennes qui oeuvrent dans le domaine de l'environnement.

L'ampleur des débouchés éventuels du marché a déclenché beaucoup de concurrence de la part d'entreprises japonaises, européennes et américaines. Les entreprises locales, bien que ne disposant pas toujours des technologies d'avant garde, sont concurrentielles en matière de prix. Par conséquent, il est important que les exportateurs canadiens puissent démontrer aux clients potentiels comment les caractéristiques additionnelles d'une technologie donnée pourront leur permettre de mieux satisfaire aux normes environnementales locales.

En Chine, il n'existe aucun obstacle précis à l'accès au marché, mais les entreprises devraient savoir que le fait d'avoir un partenaire local présente de nombreux avantages et que le gouvernement chinois accorde beaucoup d'importance à la production locale. Il est par ailleurs primordial que les entreprises canadiennes fassent preuve de créativité et de souplesse pour le financement de projets et qu'elles puissent adapter leurs produits aux différents usagers ultimes.

Outre les importantes contributions financières qui lui parviennent de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement (BAsD), le gouvernement

[1] Toutes les sommes d'argent sont exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les taux de change sont basés sur les données publiés par les Services d'information DDI, *Tradeline*, janvier 2000.

chinois dépense une part toujours croissante du produit intérieur brut (PIB), à l'heure actuelle plus de 1 %, sur des projets environnementaux.

En novembre 1998, le Canada et la Chine ont signé une déclaration-cadre de coopération dans le domaine de l'environnement. Cette déclaration a pour objet d'établir un schéma de coopération bilatérale plus poussée en matière de développement durable et de technologies de l'environnement.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ 4

APERÇU DU MARCHÉ 7
Facteurs déterminants pour la croissance à venir 8
Traitement de l'eau et des eaux usées 8
Lutte contre la pollution atmosphérique 11
Gestion des déchets solides 13
Accession de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce 15
Préoccupations environnementales régionales 15
Débouchés 25
Projets actuels et prévus 27

CONCURRENCE 32
Compétences locales 32
Concurrence internationale 33
Position du Canada 34
Avantages concurrentiels attribuables aux politiques et aux initiatives du gouvernement du Canada 35

CLIENTS DU SECTEUR PRIVÉ 42

CLIENTS DU SECTEUR PUBLIC 42
Règles relatives aux marchés publics 43

LOGISTIQUE DU MARCHÉ 43
Circuits de distribution 43
Facteurs à considérer pour accéder au marché 44
Pratiques commerciales proposées 44
Règlements en matière d'importation 44
Normes, certificats et enregistrements locaux nécessaires 45

ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES 46

PRINCIPALES PERSONNES-RESSOURCES ET SERVICES DE SOUTIEN 48

SITES INTERNET UTILES 52
Sites canadiens 52
Sites chinois et internationaux 53

BIBLIOGRAPHIE 56

Annexe A. - Les choses à faire et à ne pas faire en affaires 57

LE MARCHÉ DES INDUSTRIES DE L'ENVIRONNEMENT EN CHINE

Équipe Canada inc - Team Canada Inc

APERÇU DU MARCHÉ

En Chine, la dégradation environnementale pose de graves problèmes et entraîne des coûts énormes. On estime en effet que les coûts engendrés par la dégradation environnementale et par la pénurie des ressources s'élèvent à environ 8 à 12 % du PIB de la Chine, soit à quelque 115 milliards de dollars, tandis qu'en 1998, les dépenses dans le domaine de la protection environnementale représentaient uniquement 1,02 % du PIB chinois, soit 14 milliards de dollars.

Au cours des dernières années, on a assisté à un changement des attitudes du public à l'égard de la protection environnementale. En dépit de ce changement et des coûts économiques élevés engendrés par la dégradation environnementale, les ressources financières limitées dont dispose le gouvernement chinois ont forcé ce dernier à s'attaquer au problème de manière sélective. Ce que l'on appelle communément la politique « 3-3-2-1 » fait partie de la politique de développement économique chinoise qui en est à son neuvième plan quinquennal (de 1996 à 2000). Cette politique est axée sur des efforts de la part de la Chine visant à assainir trois lacs (Tai, Chao et Dianchi) et trois rivières (Huai, Hai et Liao), à réduire les pluies acides dans deux régions et à nettoyer une ville (Beijing).

Un système de programmes de lutte contre la pollution et de réseaux institutionnels de protection environnementale a été mis sur pied à l'échelle nationale et locale. Dans le cadre de la restructuration gouvernementale de 1998, l'Agence d'État de protection de l'environnement (en anglais, SEPA)[2] a été promue au rang de ministère à part entière. Le cadre législatif et réglementaire en matière de protection environnementale est exhaustif. Il comprend des lois afférent à l'eau, à l'air, aux déchets solides, au bruit et à la pollution marine, ainsi qu'une vaste gamme d'autres règlements promulgués dans les années 1980 et 1990. Toutefois, l'application de ces règlements reste problématique, dans la mesure où les lois établies par l'agence centrale sont appliquées par les gouvernements locaux, qui se montrent souvent peu enclins à fermer ou à condamner à une amende les industries qui créent des emplois et dont ils tirent profit.

Selon les représentants de l', d'ici la fin de l'an 2000, la proportion des entreprises qui satisferont aux normes en matière de rejet des eaux usées industrielles atteindra

[2] Pour obtenir de l'information sur les organismes clés mentionnés dans le présent rapport, veuillez vous reporter à la partie intitulée ***Principales personnes-ressources et services de soutien***.

75,4 %, celle des entreprises qui répondront aux normes en matière d'évacuation des gaz de combustion et des poussières industrielles atteindra 75,9 % et le taux d'utilisation complète des déchets solides industriels atteindra 46,2 %. Le U.S. Department of State estime que la valeur du marché chinois des équipements de lutte contre la pollution se chiffrait à 7,2 milliards de dollars en 1999. Ces équipements provenaient, en majeure partie, des importations.

Tableau 1. Marché chinois des équipements de lutte contre la pollution (en millions de dollars)

	1997	1998	1999
Production locale	1993.8	2670.7	3342.8
Exportations	52.6	74.1	96.6
Importations	2838.4	3400.6	3937.1
Taille globale du marché	4779.6	5997.2	7183.3

Source : U.S. Department of State. *FY 2000 Country Commercial Guide: China* , juillet 1999.

Facteurs déterminants pour la croissance à venir

Traitement de l'eau et des eaux usées

L'alimentation en eau et le traitement des eaux usées constituent désormais les priorités absolues des politiques chinoises de protection environnementale et de développement des infrastructures. En Chine, quelque 300 villes sont affectées par la pénurie d'eau, engendrée par une distribution géographique inégale, une mauvaise gestion de l'utilisation de l'eau et la pollution. Selon le ministère chinois chargé des ressources hydriques, il existe un écart de 30 à 40 milliards de mètres cubes entre l'approvisionnement en eau et la demande nationale. La pénurie d'eau potable est due aux insuffisances du système actuel ainsi qu'à la croissance industrielle phénoménale enregistrée au cours des deux dernières décennies, à la non-application des normes environnementales, au traitement inefficace des effluents industriels et aux investissements inadéquats dans l'infrastructure.

En 2000, la majeure partie du nord de la Chine et certaines régions du sud de la Chine ont souffert des pires sécheresses que l'on ait vues depuis 10 ans, ce qui a entraîné une grave crise d'approvisionnement en eau pour plus de 27 millions de personnes et de 20 millions de têtes de bétail. Près de 90 % des sources urbaines d'eau potable sont plus ou moins polluées.

Tableau 2. Marché chinois du traitement de l'eau et de l'approvisionnement en eau (en millions de dollars)

	1997	1998 (est.)	1999 (est.)	Taux de croissance pour 2000-2001
Production locale	1187	1684.8	2274.4	35 %*
Exportations	négligeable	négligeable	négligeable	
Importations	593.5	722.1	974.8	35 %
Taille globale du marché	1780.5	2406.9	3249.2	35 %

* Estimations officieuses des exportations chinoises prévues et la croissance de la production locale.
Source : U.S. & Foreign Commercial Service et U.S. Department of State. *China: Water Treatment and Supply*, 1er juin 1998.

L'absence de fixation des prix de l'eau en fonction du marché est l'une des principales contraintes limitant la croissance au sein du marché chinois de l'eau. Les subventions élevées accordées par le gouvernement ont entraîné la vente à perte de l'eau aux consommateurs, surtout lorsqu'il s'agit de l'eau servant à l'irrigation. Il en résulte une absence de rendement du capital investi dans les projets hydrauliques, tant pour les investisseurs locaux qu'étrangers. La modification des prix de l'eau sur le marché engendrera des débouchés dans le secteur du traitement de l'eau.

En 1995, le ministère du Commerce extérieur et de la Coopération économique (MOFTEC) a pris la décision d'interdire aux coentreprises étrangères ou à capitaux étrangers de devenir propriétaires ou d'exploiter des réseaux de distribution d'eau, ce qui complique quelque peu les investissements dans les projets hydrauliques. En raison de cette interdiction, les entreprises à capitaux étrangers doivent vendre en vrac l'eau traitée aux gouvernements municipaux ou locaux. Un autre inconvénient qu'occasionne cette décision est le fait que les gouvernements locaux ne sont que peu ou point stimulés pour accroître le rendement en matière de distribution ni même pour imposer des droits supérieurs sur l'eau en vue de recouvrer les investissements, pour la simple raison que ce sont des « acheteurs monopolistiques ».

En 1999, le premier projet-pilote de construction-exploitation-transfert (CET) pour le traitement de l'eau à Chengdu (Sichuan) a été approuvé. Il s'agit du troisième projet de CET en Chine — les deux premiers concernant le secteur énergétique. Ce projet comprend une usine de traitement de l'eau d'une capacité de 400 000 tonnes par jour, une usine de traitement des eaux usées d'une capacité de 400 000 tonnes par jour et une installation de captage de l'eau d'une capacité de 800 000 tonnes par jour. Il comporte également un aqueduc long de 27 km. C'est la compagnie Vivendi (France) qui s'est vu attribuer le contrat du projet étalé sur 18 ans, projet qu'elle entreprend conjointement avec la compagnie japonaise Marubeni. Ce projet est financé par la BAsD et la Banque européenne d'investissement, chacune de ces institutions ayant

octroyé un prêt direct de 40 millions de dollars. Le projet d'adduction d'eau devrait se terminer en 2002.

Tableau 3. Le marché chinois des technologies de traitement des eaux usées (en millions de dollars)

	1997	1998 (est.)	1999 (est.)	Taux de croissance pour 2000-2001
Production locale	1892.7	2304.8	2884.9	25 %*
Exportations	négligeable	négligeable	négligeable	
Importations	950	1536.5	1923.2	25 %
Taille globale du marché	2867.7	3841.3	4808.1	25 %

* Estimations officieuses des exportations chinoises prévues et la croissance de la production locale.
Source : U.S. & Foreign Commercial Service et U.S. Department of State. *China: Wastewater Treatment Technologies*, 1er juin 1998.

L'industrialisation accrue des deux dernières décennies, jumelée à une infrastructure essoufflée et vieillissante, a servi de moteur au développement du marché du traitement des eaux usées. Tandis que l'on est en train d'étudier un projet de modification de la loi sur l'eau, vieille de 12 ans (1988), la loi sur l'eau propre a été mise à jour en 1996, et exige désormais de toutes les villes de plus de 250 000 habitants qu'elles construisent des usines de traitement des eaux usées. À l'heure actuelle, dans les zones urbaines, on ne traite que moins de 20 % des eaux usées. Toutefois, selon l'Agence d'État de protection de l'environnement, aucune date limite n'a été imposée pour atteindre cet objectif et cette exigence n'a pas été mise à exécution.

Les efforts déployés par la Chine dans le cadre de son neuvième plan quinquennal pour assainir trois lacs (Tai, Chao et Dianchi) et trois rivières (Huai, Hai et Liao) ont eu certains résultats positifs, même si la pollution des eaux demeure un problème grave. Selon un rapport publié par l'Agence d'État de protection de l'environnement en juillet 2000, parmi les 5 148 usines fortement polluantes qui déversaient quotidiennement plus de 100 tonnes d'eaux usées dans les bassins « des trois rivières et des trois lacs », 3 540 (soit 68,8 %) avaient effectué des opérations de traitement des eaux pour améliorer l'état de l'eau. Pour ce qui est des autres usines, 1 073 (soit 20,8 %) d'entre elles ont été forcées de fermer ou ont fait faillite, 415 (soit 8,1 %) sont en train de perfectionner leurs méthodes de traitement de la pollution et 120 (soit 2,3 %) n'ont toujours pas commencé leurs opérations de traitement. Les principaux obstacles à l'amélioration de la qualité de l'eau « des trois rivières et des trois lacs » sont les suivants :

- le manque d'homogénéité dans l'application des normes antipollution et le déversement illégal de polluants;

- la lenteur de l'évolution de la construction d'usines de traitement des eaux usées (il n'existe que 28 usines de traitement des eaux qui soient opérationnelles dans la région et la construction de 131 nouvelles usines n'a pas encore débuté).

Lutte contre la pollution atmosphérique

En 1997, plus de 1 million de morts prématurées ont été causées par la pollution atmosphérique en Chine. Même si la quantité des gaz d'échappement des véhicules est de plus en plus alarmante, la Chine doit la majeure partie de sa pollution atmosphérique au fait qu'elle soit grandement tributaire du charbon tendre et du charbon à haute teneur en soufre pour sa production d'énergie et ses activités industrielles. Les centrales électriques alimentées au charbon sont responsables de 49,2 % des émissions industrielles de particules et de 43,3 % des émissions de SO_2.

En 1995, le gouvernement a apporté des modifications à la loi sur la prévention et la réduction de la pollution atmosphérique et, en 1998, il a instauré une zone de réduction des pluies acides et une zone de réduction de l'anhydride sulfureux (SO_2). Les nouveaux projets de construction lancés dans ces zones doivent utiliser du charbon à faible teneur en soufre ou bien disposer de matériel de désulfuration et de réduction des émissions de particules. Les industries existantes doivent désormais utiliser du charbon à faible teneur en soufre ou adopter d'autres mesures permettant de réduire l'émission de particules et de SO_2. La date limite de conformité aux nouvelles normes a été fixée à 2010.

On s'attend à ce que la demande accrue en matériel de haute technologie permettant de réduire la pollution atmosphérique crée de nouveaux débouchés pour les concurrents étrangers. La demande généralisée en matériel de désulfuration des gaz de combustion, de dépoussiéreurs électriques, en technologies d'épuration et de combustion du charbon, en matériel de surveillance environnementale et des émissions d'oxydes d'azote (NO_x) entraînera la multiplication des débouchés pour les entreprises canadiennes.

Tableau 4. Marché chinois du matériel de lutte contre la pollution atmosphérique industrielle (en millions de dollars)

	1997 (est.)	1998 (est.)	1999 (est.)	Taux de croissance pour 2000-2001 (est.)
Production locale	208.9	267.4	334.3	25 %
Exportations	6.7	6.8	7.1	1,5 %
Importations	74.2	148.6	303.1	50 %
Taille globale du marché	276.4	409.2	630.3	50 %

Source : U.S. & Foreign Commercial Service et U.S. Department of State. *China: Industrial Air Pollution Control Equipment*, 1er juin 1998.

La Chine a beaucoup mis l'accent sur le développement de l'industrie des véhicules, dont le taux de croissance annuelle atteignait 22 % pendant les années 1990. Le nombre de véhicules devrait augmenter, passant de 12 millions en 1997 à 49 millions en 2010. Les niveaux de pollution atmosphérique sont considérablement plus élevés en raison du nombre grandissant de véhicules et de la hausse conséquente de la consommation de carburant. À Beijing, à Shanghaï, à Tianjin et à Guangzhou, les émissions des véhicules sont responsables de près de 60 % de la pollution atmosphérique totale. En 1999, l'émission de monoxyde de carbone (CO) provenant des véhicules dépassait 9,3 millions de tonnes tandis que les émissions de NO_x atteignaient 980 000 tonnes dans les villes chinoises. Les véhicules d'origine chinoise émettent de cinq à dix fois plus de gaz d'échappement que ceux des pays développés, ce qui est principalement dû à l'utilisation de technologies dépassées.

Dans le but de réduire les émissions de gaz d'échappement, le gouvernement chinois a instauré des règlements plus sévères et a insisté davantage sur leur application. Parmi ces règlements et normes récemment adoptés, on peut citer les suivants.

- À partir du 1er janvier 2000, toutes les automobiles produites en Chine ou importées doivent être équipées d'un système d'injection de carburant électronique et d'un dispositif antipollution atmosphérique.

- Des normes de mise au rebut des véhicules ont été mises en place pour élaborer un système de destruction des véhicules. Ces normes stipulent que l'on mette au rebut tous les véhicules qui ne répondent pas aux Normes nationales en matière d'émissions.

- L'Agence d'État de protection de l'environnement est en train d'élaborer des normes plus rigoureuses en matière d'émissions des véhicules inspirées des normes européennes et entend mettre davantage l'accent sur leur application.

- Les gouvernements locaux préconisent l'utilisation de gaz de pétrole liquéfié (GPL) pour remplacer l'essence pour les véhicules. Des projets-pilotes ont été établis à Beijing, à Shanghaï, à Shenzhen, à Harbin, à Chengdu, à Guangzhou et à Xi'an.

- En 1999, l'utilisation du composé chimique CFC-12 dans les systèmes de conditionnement d'air a été abandonnée et les fabricants de véhicules ont maintenant tendance à utiliser du CFC-134a (1,1,1,2-tétrafluoroéthane), conformément aux recommandations du Bureau d'État de l'industrie de la construction des machines.

Tableau 5. Marché chinois des technologies de lutte contre les émissions de véhicules (en millions de dollars)

	1999 (est.)	2000 (est.)	2001 (est.)	Taux de croissance pour 2002-2003 (est.)
Production locale	111.4	326.9	416	22 %
Exportations	négligeable	négligeable	négligeable	
Importations	12.2	274.9	401.1	16 %
Taille globale du marché	123.6	601.8	817.1	16 %

Source : U.S. & Foreign Commercial Service et U.S. Department of State. *China: Vehicle Emissions Control Technology*, 1er janvier 1999.

On prévoit que la valeur du marché des technologies de lutte contre les émissions de véhicules atteindra 817 millions de dollars en 2001 et qu'elle augmentera de 16 % en 2002 et en 2003. Un peu moins de la moitié du marché provient des importations.

Les meilleurs débouchés de ventes concernent les convertisseurs catalytiques, notamment ceux qui utilisent des éléments du groupe des terres rares, tels le La (lanthane) et le Se (sélénium), à titre de convertisseurs d'oxydation (qui sont moins chers que les convertisseurs à trois voies); des systèmes d'injection électroniques; des dispositifs de recyclage des vapeurs du réservoir; des technologies écoénergétiques, surtout pour les carburateurs, et des instruments de détection des émissions.

Gestion des déchets solides

Bien que la question n'ait pas fait l'objet d'une étude aussi soigneuse que pour la pollution des eaux ou la pollution atmosphérique, la demande en matière de traitement des déchets solides est en train de s'intensifier. Chaque année, quelque 110 millions de tonnes de déchets solides municipaux, 650 millions de tonnes de déchets solides industriels et 30 millions de tonnes de déchets solides dangereux sont produits.

L'Agence d'État de protection de l'environnement a terminé l'examen des *Lignes directrices afférent à la mise en œuvre de la Loi sur la prévention et la réduction de la pollution par les déchets solides*. On s'attend à ce que le Conseil d'État adopte des lignes directrices de mise en œuvre sur le traitement et l'élimination des déchets solides et dangereux. Par le passé, les gouvernements locaux ont établi leurs propres normes en matière de traitement et d'élimination des déchets solides, mais bon nombre de ces normes ne sont pas aussi rigoureuses que les nouvelles normes nationales et doivent donc être améliorées.

Même si des mesures législatives ont été adoptées en 1996 sur la gestion des déchets solides et dangereux, les normes n'ont été que succinctement appliquées. Ce manque

d'application de la loi a eu un effet dissuasif sur la mise en valeur de l'industrie locale de traitement des déchets solides, et les utilisateurs finaux se tournent souvent vers des entreprises étrangères pour leurs techniques de gestion des déchets. On s'attend à une croissance du marché du matériel, des services et des technologies de traitement des déchets solides et dangereux, au fur et à mesure que les efforts d'application de la loi vont s'intensifier. La demande va également augmenter en raison du fait que les techniques et le matériel chinois sont souvent de qualité inférieure.

Tableau 6. Marché chinois des technologies de gestion des déchets solides (en millions de dollars)

	1998 (est.)	1999 (est.)	2000 (est.)	Taux de croissance pour 2001-2002 (est.)
Production locale	103.9	111.4	126.3	12 %
Exportations	négligeable	négligeable	négligeable	
Importations	148.4	175.3	208	18 %
Taille globale du marché	252.3	286.7	334.3	15 %

Source : U.S. & Foreign Commercial Service et U.S. Department of State. *China: Solid Waste Management Technologies*, 1er juillet 1999.

En Chine, les résidus de la préparation du charbon ainsi que les cendres et les particules de charbon représentent 50 % du total des déchets solides industriels. Parmi les autres sources de déchets solides industriels, on peut citer les rebuts de triage (30 %); les déchets de fusion (10 à 11 %); les résidus de déchets chimiques (3,7 à 4,5 %); et les déchets radioactifs (0,3 à 0,5 %).

Quant aux déchets dangereux, ils représentent environ 2,5 % du total des déchets industriels. Un tiers environ de ces déchets sont éliminés sans recevoir de traitement préalable. À l'heure actuelle, Shenzhen dispose de la seule installation chinoise normalisée de traitement des déchets dangereux, mais Jilin, Wuxi et Shenyang sont chacune en train d'en faire construire une.

La quantité de déchets ménagers urbains a atteint 120 millions de tonnes par an et augmente à un taux annuel moyen de 9 %. Dans certaines grandes villes, y compris Beijing et Shanghaï, ce taux de croissance atteint entre 15 et 20 %. Les déchets inorganiques représentent 60 % de l'ensemble des déchets ménagers urbains, les déchets organiques en représentent de 31 à 36 % et les déchets de produits mis au rebut, de 4 à 6 %. Le volume des déchets de matière plastique est en train d'augmenter, tandis que les contenants alimentaires en polystyrène expansé et les sacs en plastique posent un grave problème de « pollution blanche ».

La Chine utilise trois méthodes principales pour éliminer ses déchets : les décharges (70 %), le compostage à haute température (20 %) et l'incinération (10 %). Shenzhen dispose de deux incinérateurs de déchets solides, l'un possédant une capacité journalière de 450 tonnes, l'autre, une capacité journalière de 300 tonnes.

Il existe une forte demande en véhicules de ramassage et de transfert des déchets urbains, en matériel auxiliaire et en technologie des décharges, en matériel d'incinération, en matériel de recyclage ainsi qu'en matériel de compostage et en matériel connexe.

Accession de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce

La Chine a pris un certain nombre d'engagements commerciaux auprès des membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), engagements qui devraient entrer en vigueur dès que la Chine accédera à l'OMC. Parmi ces engagements, on peut citer des concessions tarifaires ainsi qu'un engagement à appliquer les règles de l'OMC dans les domaines suivants : de subventions, de normes, de propriété intellectuelle, de licences d'importation, de mesures concernant les investissements liés au commerce et de mesures sanitaires et phytosanitaires. La Chine sera également tenue de respecter les principes fondamentaux de l'OMC qui exigeront de sa part qu'elle renforce ses procédures juridiques dans le domaine du commerce et qu'elle améliore sa transparence.

Les engagements de la Chine à l'égard de l'OMC devraient contribuer à réduire les risques que courent les gens qui font des affaires en Chine et à stimuler la circulation des investissements et le flux des échanges commerciaux. Il reste que la plupart de ces engagements seront appliqués progressivement. En ce qui a trait aux taux tarifaires réduits, il s'agira, pour la plupart des nouveaux taux consolidés, de réductions annuelles égales effectuées sur cinq ans à partir de la date d'accession.

La Chine a négocié un certain nombre de concessions tarifaires dans le cadre de ses ententes bilatérales de l'OMC passées avec les pays membres. La concession la plus favorable pour un article donné s'appliquera à tous les pays membres une fois que la Chine aura rejoint l'OMC.

Préoccupations environnementales régionales

Le nord-est de la Chine

Le nord-est de la Chine comprend trois provinces (Liaoning, Jilin et Heilongjiang), où habitent plus de 100 millions de personnes. Cette région est contiguë à la Mongolie intérieure, à la Russie et à la Corée du Nord, et dispose d'une ouverture maritime sur la mer Jaune, la mer de Bohai et la mer du Japon. Le nord-est de la Chine est une région riche en ressources naturelles, surtout en charbon, en hydrocarbures, en ressources

forestières et en ressources agricoles. Il s'agit également d'une région qui a une longue tradition dans l'industrie des secteurs primaire et secondaire et où la plupart des entreprises appartiennent à l'État. Au cours des dernières années, l'économie industrielle de la région a souffert des réformes structurelles des entreprises d'État (EE), lesquelles visaient à en rationaliser le fonctionnement en améliorant leur rendement, en adoptant de nouvelles technologies et en atteignant un niveau de rentabilité. L'une des conséquences fâcheuses, mais néanmoins inévitables, de cette politique fut que de nombreuses entreprises ont dû fermer leurs portes ou licencier un grand nombre de leurs employés.

En vue de lutter contre l'augmentation de la pollution industrielle causée par 18 années de forte croissance économique, le gouvernement central a pris la décision, il y a quatre ans, de fermer toutes les entreprises industrielles polluantes qui ne respecteraient pas les normes en matière d'émission de pollution d'ici la fin de l'an 2000. Les statistiques indiquent qu'à la fin du mois de juin 2000, 82 % des 13 800 entreprises de la province de Liaoning avaient atteint ces normes, tandis que 73 % des 5 600 entreprises de Jilin et 75 % des 2 900 entreprises de Heilongjiang étaient conformes aux normes.

Pour relever les défis posés par la réforme des EE, les gouvernements provinciaux ont cherché à attirer les investissements et les technologies de l'étranger, de manière à diversifier leur potentiel industriel. Ces politiques ont eu des résultats mitigés et le processus de réforme se poursuit toujours. La ville dynamique de Dalian est un exemple remarquable, dans cette région, d'adaptation fructueuse des forces de marché.

La province de Liaoning

La province de Liaoning est une base industrielle clé en Chine. On y dénombre un dixième des moyennes et grandes EE. Au fur et à mesure que le gouvernement va mettre en œuvre sa politique de réforme des EE, Liaoning continuera d'être confrontée aux conséquences dévastatrices des licenciements massifs et des restructurations qui ont eu lieu dans cette province au cours des dernières années. Senyang et Anshan, qui sont des centres d'industrie lourde, ont été particulièrement affectées. Parmi les principaux produits industriels de la province de Liaoning, on peut citer le fer, l'acier, le pétrole brut, les produits issus de la transformation du pétrole, le ciment, le verre poli et les machines. Parmi les industries clés, on retrouve la métallurgie, la construction de machines, l'industrie pétrolière, l'industrie des produits chimiques et l'industrie des matériaux de construction.

En décembre 1999, la province a ordonné la fermeture de 426 entreprises industrielles polluantes et a interdit l'utilisation de 98 types de technologies désuètes. En mars 2000, la province a imposé une taxe de 0,06 $ sur chaque tonne d'eau du robinet utilisée sur

son territoire. L'argent ainsi amassé servira à construire des usines de traitement des eaux usées.

Les entreprises canadiennes expertes dans le traitement des eaux usées industrielles et dans la lutte contre la pollution atmosphérique trouveront des débouchés dans la province de Liaoning.

La ceinture du Bohai

Beijing

Comme la plupart des grandes villes asiatiques, Beijing souffre d'un problème chronique de pollution atmosphérique, laquelle provient principalement des industries lourdes, des émissions des véhicules et du charbon maigre utilisé comme combustible pour la cuisine et pour le chauffage. Des aveux de l'Agence d'État de la protection de l'environnement, sept des dix villes les plus polluées de la planète se trouvent en Chine, et Beijing se classe au troisième rang des villes les plus polluées au monde. Malgré les efforts déployés au cours des dernières années, la qualité de l'air à Beijing est restée médiocre, et les niveaux de pollution sont souvent largement sous-estimés.

L'amélioration de la qualité de l'air à Beijing figurait au nombre des priorités énoncées dans le 9e plan quinquennal et demeurera sur la liste prioritaire du 10e plan quinquennal (2001-2005). L'administration municipale a adopté différentes mesures visant à résoudre le problème de la pollution atmosphérique, y compris la modernisation des chaudières, l'encouragement de l'utilisation de charbon à faible teneur en soufre et brûlant sans résidus ou de combustibles de substitution, l'agrandissement des espaces verts, la restructuration des zones industrielles et la réduction des quantités d'émissions des véhicules. Beijing s'est portée candidate pour accueillir les Jeux olympiques de 2008 et sa capacité à contrôler ses taux vertigineux de pollution pèsera lourdement dans la balance, d'autant plus que le Comité olympique a récemment décidé que les villes-hôtes devront atteindre les normes environnementales.

L'administration municipale mène une campagne sans relâche pour encourager les ménages à utiliser du gaz naturel plutôt que du charbon. Dans le cadre de cette campagne, la plus grande centrale thermique de Chine alimentée à l'aide de gaz naturel a récemment été construire à Beijing. Une nouvelle station de compression de gaz, située dans le centre de la province de Shaanxi, et un gazoduc la reliant à Beijing ont permis d'augmenter l'approvisionnement en gaz naturel. Selon la Société chinoise du pétrole, la consommation de gaz naturel a augmenté à Beijing au cours de l'hiver 1999-2000, passant de 3,2 millions de mètres cubes (m^3) à environ 6,8 millions m^3.

Tant les déchets industriels que les eaux d'égout non épurées ont contribué à la pollution des canaux de Beijing. Tandis que le Bureau municipal de la préservation de l'eau de Beijing est en train de procéder à la décontamination poussée des voies

navigables de Beijing, projet qui devrait se terminer d'ici la fin de l'an 2000, on prévoit que seulement 40 % des eaux usées seront traitées avant d'être déversées dans les voies navigables de la ville. Le gouvernement a l'intention d'investir la somme totale de 3,9 milliards de dollars pour résoudre, d'ici 2010, le problème de pollution des eaux qui affecte Beijing.

En 2000, le ministère des Sciences et Technologies a entrepris un projet de recherche d'un an qui porte sur la pollution atmosphérique à Beijing. Ce projet, qui est mené conjointement par l'université de Beijing, le Centre de surveillance environnementale de Beijing et l'université de Qinghua, vise à élaborer de meilleures politiques, de meilleurs règlements et de meilleures technologies pour aider la ville à réduire au minimum la pollution atmosphérique d'ici 2002.

L'Agence d'État de protection de l'environnement a approuvé la sélection de Beijing comme ville-pilote des systèmes de gestion environnementale de la norme 14000 de l'ISO.

Tianjin

Comme la plupart des autres grandes villes chinoises, Tianjin souffre de problèmes environnementaux chroniques liés à la pollution des eaux et à la pollution atmosphérique. Tianjin est située sur le tronçon inférieur du bassin fluvial du Hai. Sept des neuf principaux fleuves du bassin traversent Tianjin pour se rendre à la baie du Bohai. Même si l'usine de traitement des égouts Dongli de Tianjin est la plus puissante de la Chine, la ville ne dispose pas d'un réseau collecteur d'eaux usées très étendu, et la plupart des égouts et des déchets industriels continuent d'être déversés dans le réseau fluvial sans être traités au préalable. Les eaux de ruissellement sont extrêmement polluées et la qualité de l'eau dans la plupart des endroits ne répond pas aux normes pour être utilisée dans l'agriculture. La qualité de l'eau dans la baie du Bohai est également en train de se détériorer et les apparitions de marées rouges sont de plus en plus fréquentes. Le gouvernement central a classé Tianjin parmi les quatre villes chinoises nécessitant des mesures d'intervention urgentes en matière de prévention et de lutte contre la pollution.

Le Bureau municipal de protection environnementale de Tianjin a entrepris une campagne visant à limiter les émissions industrielles. La campagne en question cible les principaux pollueurs industriels, y compris les usines qui produisent de l'acier, du ciment, des pesticides, du cuir et de l'amidon. Toutefois, l'efficacité de la campagne est limitée en raison des importants intérêts commerciaux qui résident dans la promotion de la croissance industrielle. Par exemple, tandis que les mini-fourgonnettes taxis (« miandi ») très répandues ont récemment été interdites à Beijing en raison de leur piètre qualité en matière d'émission, ces notoires véhicules pollueurs circulent toujours dans les rues de Tianjin, où ils sont fabriqués.

Tianjin dispose d'une infrastructure développée pour ce qui est du transport et de la distribution de gaz naturel comprimé (GNC) et de GPL pour la consommation industrielle et domestique, ce qui classe la ville au premier rang en termes d'utilisation de gaz en Chine.

La province de Hebei

La province de Hebei a été frappée par de grave problèmes environnementaux au cours des dernières années, y compris la sécheresse, les séismes et les infestations par les insectes. En raison de la sécheresse et de l'exploitation abusive des nappes d'eau souterraine, l'étendue de la nappe phréatique de la province s'est amenuisée de façon dramatique au cours des dernières années, et certaines régions de la province ont instamment besoin d'adopter des mesures visant à sauvegarder les réserves en eau potable et servant à l'agriculture.

La désertification est un autre problème connexe. Selon les évaluations gouvernementales, plus de 1,7 million d'hectares de terres dans la province de Hebei ont été affectés par la désertification (soit environ un dixième de sa superficie totale). Dans certains endroits, la désertification progresse à des taux avoisinant 4 % annuellement.

La pollution des eaux pose également de graves problèmes dans la province de Hebei. Cette dernière possède plusieurs rivières qui alimentent le bassin de la rivière Haihe, près de Tianjin et de Beijing. Plus de 70 % des 42 rivières de la province sont si gravement polluées que leur eau n'est plus potable. L'Agence d'État de protection de l'environnement a récemment mis sur pied un réseau de surveillance servant à suivre de près l'état de l'eau dans le bassin de la rivière Haihe. Basé à Shijiazhuang, ce réseau recueille des données qui serviront de base au traitement des ressources des eaux de surface et souterraines ainsi qu'à l'aménagement urbain à venir.

La pollution des eaux littorales de la mer du Bohai suscite de graves préoccupations pour les pêcheries côtières. En 1999, la région a connu quatre incidents de marées rouges.

En 1999, la province de Hebei a ordonné la fermeture de quelque 245 sources importantes de pollution, et 92,8 % de ses industries ont réussi à atteindre les normes de protection environnementale de l'État.

La province de Shandong

Shandong, à l'instar de nombreuses provinces industrielles chinoises, est confrontée à de graves problèmes environnementaux, plus particulièrement à la pollution des eaux industrielles et à la pollution atmosphérique. La situation est encore plus grave à Jinan, centre de l'industrie lourde. À Jinan, les activités sont fortement axées sur la fabrication

de textiles et de ciment ainsi que sur la métallurgie et la pétrochimie. La ville affiche le pire taux de pollution atmosphérique de la province et fait partie des 10 villes les plus polluées en Chine.

La ville de Jinan a entrepris une campagne de nettoyage de l'environnement. Toutefois, les niveaux chroniquement élevés de pollution persistent, et il faudra que la ville investisse beaucoup plus d'efforts et de fonds pour régler le problème. Parmi les projets en cours, on peut citer la plantation de 7 100 hectares de nouvelles forêts, la fermeture d'usines identifiées comme étant des pollueurs chroniques (quatre cimenteries devront fermer leurs portes à Jinan cette année), la mise en œuvre de nouvelles normes en matière de combustion du charbon (plafonds inférieurs de teneur en soufre) et l'interdiction de l'usage du charbon pour la cuisine. Le gouvernement entend également faire la promotion du passage aux combustibles brûlant sans résidus tels que le gaz naturel.

Le delta du Yangzi

Le delta du Yangzi correspond au compartiment continental qui forme l'embouchure du fleuve Yangzi et il englobe la municipalité de Shanghaï ainsi que les trois provinces de Anhui, de Jiangsu et de Zhejiang. À l'extrémité du delta, le Yangzi, le plus long fleuve de Chine, se jette dans la mer Jaune, après avoir parcouru 6 300 km, à travers sept provinces. Avec Shanghaï au premier plan, le delta représente la plus importante région économique chinoise. Elle domine le pays en termes d'étendue de marché, de production économique, de PIB régional, d'investissements étrangers, de commerce extérieur et de dépense de consommation. Avec ses 200 millions d'habitants et un quart de l'économie chinoise, répartis sur un territoire équivalant à la moitié de l'Alberta, le delta du Yangzi est l'un des marchés les plus concentrés de la planète.

Shanghaï

Comme toutes les grandes villes asiatiques, Shanghaï est aux prises avec de graves problèmes environnementaux liés à la pollution des eaux et à la pollution atmosphérique, dues aux déchets industriels et ménagers. Shanghaï a annoncé qu'au cours des cinq prochaines années, elle affectera 3 % de son PIB annuel (soit environ 2 milliards de dollars) à la lutte contre la pollution, ce qui constitue le taux le plus élevé de toute la Chine. Dans le cadre de sa stratégie municipale intégrée visant à réduire la pollution atmosphérique, la pollution des eaux et la pollution industrielle et à multiplier les espaces verts à Shanghaï, l'administration municipale a indiqué que la ville allait concentrer ses activités pour mettre un frein au problème de la pollution des eaux.

Parmi les autres initiatives, on peut citer la réduction des gaz d'échappement des voitures, la promotion de l'usage du gaz naturel et l'adoption d'une loi sur l'utilisation de l'essence sans plomb. Shanghaï est le plus grand centre de construction automobile en Chine. On y retrouve plus de 500 000 voitures, camions et autobus immatriculés. Pour

satisfaire à la première norme européenne en matière de rejet, plusieurs coentreprises auxquelles prennent part de grandes entreprises internationales telles l'entreprise allemande Bu Shi et l'entreprise américaine Corning. ont vu ou sont sur le point de voir le jour.

Au chapitre des problèmes prioritaires auxquels Shanghaï est confrontée, on peut également citer les niveaux croissants de pollution liée aux déchets d'origine humaine et animale en amont de la rivière Huangpu, qui constitue une source importante d'eau potable pour Shanghaï. Le Bureau municipal de protection environnementale de Shanghaï projette de construire plusieurs stations de traitement des eaux d'égout pour s'attaquer à ces problèmes. L'un des projets notamment en cours concerne la station de traitement des eaux usées de Songjiang, dont la deuxième phase vient d'être terminée. Selon les représentants municipaux, il existe 194 projets conçus pour endiguer la pollution des eaux et qui devraient être parachevés cette année, moyennant un coût de 6,8 milliards de dollars.

La province de Anhui

Le ministère chargé des ressources hydriques a entrepris une campagne visant à assainir le lac Chaohu, un des cinq plus grands lacs de la Chine et une importante source d'eau potable pour Hefei. Au cours de cette campagne, près de 20 usines situées en bordure du lac ont dû fermer leurs portes en raison des niveaux élevés d'effluents qu'elles y déversaient. Malgré ces efforts, on estime que 280 tonnes d'eau d'égout continuent d'être versées dans le lac chaque année et il faudra donc organiser des campagnes de traitement supplémentaires. Le lac souffre également d'un grave problème d'érosion des sols.

La province de Anhui est en train de traverser la pire période de sécheresse en 50 ans. Des millions de dollars ont été investis et près de 400 000 pompes ont été mises en service pour lutter contre la sécheresse. En août 2000, la sécheresse avait entraîné une pénurie d'eau pour 3,14 millions de personnes et 760 000 têtes de bétail, ce qui avait occasionné des pertes économiques directes de l'ordre de 825 millions de dollars.

En 1999, le Conseil d'État a approuvé un plan visant à réduire les pluies acides à Anhui. Ce plan, qui englobe les villes de Tongling, de Wuhu, de Ma'anshan et de Huangshan, et les préfectures de Xuancheng et de Chaohu, portera principalement sur la réforme de l'exploitation minière ainsi que sur l'adoption de nouvelles technologies environnementales dans les secteurs de l'électricité, de la chimie, de la métallurgie, des matériaux de construction et des métaux non ferreux.

La province de Jiangsu

Tout comme la plupart des provinces chinoises, celle de Jiangsu est confrontée à des problèmes chroniques de pollution dus à l'expansion économique rapide que la région

a connue récemment et au cours de laquelle on s'est peu on pas préoccupé de l'application des normes antipollution. En 1999, le gouvernement de Jiangsu a entrepris une campagne musclée de nettoyage des effluents industriels déversés dans le fleuve Yangzi. Toutefois, au cours des dernières années, la province n'a investi que 10,5 millions de dollars dans la lutte contre la pollution. Elle devra déployer des efforts et des ressources bien plus considérables si elle veut s'attaquer efficacement aux problèmes auxquels elle est confrontée.

Le bassin de Taihu, bassin hydrographique qui abrite 300 millions de personnes à Shanghaï, à Jiangsu et à Zhejiang, est l'une des zones les plus industrialisées et les plus polluées du pays. Dans cette région, les investissements se concentrent surtout sur les industries polluantes comme celles des produits chimiques fins, de l'imprimerie et de la teinture, des pesticides, du tannage et de la transformation des aliments. Les industries de la région ont instamment besoin de nouvelles technologies écologiques, plus particulièrement d'équipement moderne servant à minimiser les émissions de pollution.

Le sud-ouest de la Chine

Les trois provinces de Sichuan, de Guizhou et de Yunnan, ainsi que la municipalité de Chongqing, sont situées dans le sud-ouest de la Chine, le long des tronçons central et supérieur du fleuve Yangzi. Cette région est riche en ressources naturelles et dispose d'un fort potentiel agricole et industriel. Avec leur population globale de 210 millions d'habitants, ces trois provinces de l'intérieur de la Chine représentent un marché non exploité prometteur pour les exportateurs canadiens.

L'importance grandissante de cette région dans l'ensemble du développement économique de la Chine est au centre d'une nouvelle politique adoptée par le gouvernement chinois pour développer les provinces de l'ouest grâce à une série de stimulants fiscaux et d'investissements dans l'infrastructure. Le Conseil d'État a ouvert un bureau dont le mandat est de coordonner et de mettre en œuvre cette politique et est en train d'élaborer des nouvelles initiatives de financement et des programmes d'infrastructure.

La province de Sichuan

Dans la province de Sichuan, les principaux projets d'infrastructure de protection environnementale portent sur la gestion des déchets solides et des eaux usées et sur la réduction de la pollution atmosphérique. Ces efforts sont subventionnés par la Banque mondiale, qui a fourni un prêt de 223 millions de dollars à la province pour le traitement de ses eaux usées, et par la BAsD, qui finance un projet d'approvisionnement en eau à Chengdu. La province de Sichuan fait la promotion de l'usage de véhicules alimentés au gaz naturel comprimé (VGNC) et a mis sur pied un Groupe principal des VGNC placé sous l'autorité de la Commission du développement

et de la planification de la province de Sichuan. En tout, 35 stations de ravitaillement en gaz ont été construites avant la fin de 1999. La province encourage également l'application de normes en matière de technologies propres pour la production industrielle et la certification par l'ISO pour étayer sa campagne de promotion des exportations.

Les employés du Bureau de protection environnementale de la province de Sichuan participent régulièrement à la série GLOBE d'expositions sur l'environnement qui se déroulent deux fois l'an à Vancouver et ont rendu visite à certains instituts canadiens de recherche sur l'environnement et à des entreprises canadiennes du secteur de l'environnement. On recommande à ces dernières de profiter des occasions de maillage qui leur sont offertes aux expositions GLOBE et de surveiller les sites Web des principales institutions financières internationales (IFI) pour obtenir des renseignements sur les appels d'offres des prochains projets.

Chongqing

La présence d'une imposante industrie lourde à Chongqing a entraîné des problèmes de pollution de l'eau, de l'air et des sols, plaçant la ville parmi les villes les plus polluées en Chine. La Banque mondiale investit plus de 300 millions de dollars dans les projets de réforme industrielle et de lutte contre la pollution de Chongqing, projets qui incluent un programme à long terme de gestion des ressources hydriques par le biais de l'ingénierie des eaux usées et des déchets solides. Le financement du Fonds pour la coopération économique d'outremer du Japon (FCEO) et de l'Union européenne a également concouru à l'amélioration de la qualité de l'air à Chongqing par le biais de l'acquisition de matériel de désulfuration et d'autres types d'assistance technique. La plupart des vieilles EE de Chongqing sont tributaires du charbon local pour la production d'énergie, un charbon dont la teneur en soufre et autres produite chimiques toxiques est élevée.

On prévoit que quelque 230 000 personnes et 460 entreprises seront amenés à déménager de Chongqing d'ici le mois de juin 2003 pour faire place au Barrage des trois gorges. Le gouvernement estime que parmi les 1,13 million de personnes qui devront être déplacées en raison du barrage, 85 % seront des habitants de Chongqing. Près de la moitié de ces personnes déménageront avant 2003, date à laquelle les eaux du Yangzi amorceront leur crue et que les 14 premières turbines du barrage seront mises en marche. Quant au reste de ces personnes, elles déménageront d'ici 2009, date à laquelle le réservoir sera plein.

Le consulat du Canada a recruté une délégation de représentants du Bureau de la protection environnementale de Chongqing, ainsi que d'agences connexes et du secteur privé pour qu'elles se rendent à l'exposition GLOBE 2000 et pour se familiariser avec les capacités du secteur canadien de l'environnement.

Le sud de la Chine

Le sud de la Chine, qui englobe les provinces de Guangdong, de Fujian et de Hainan, ainsi que la région autonome de Guangxi, est l'une des régions les plus dynamiques de la Chine en termes d'activité économique. Avec une population supérieure à 160 millions de personnes, le sud de la Chine a bénéficié de plus de 50 % des investissements étrangers en Chine au cours des 20 dernières années. La région peut se targuer du fait qu'elle absorbe près de la moitié des importations chinoises et qu'elle affiche les niveaux de revenu les plus élevés du pays, ce qui en fait un marché attirant pour de nombreux exportateurs et investisseurs canadiens.

Le développement économique rapide enregistré dans le sud de la Chine, surtout dans la province de Guangdong, a engendré une prospérité appréciable dans la région. Toutefois, cela s'est fait au grand détriment de l'environnement. Les rejets d'eaux usées, de gaz toxiques et de déchets solides par les industries et les municipalités ont gravement contaminé les environs. Le nombre d'incidents et les niveaux de pluies acides, de marées rouges, d'eaux saumâtres et d'inondations sont à la hausse. Tandis que le conflit entre le développement économique et la salubrité de l'environnement s'intensifie, le public et les décideurs deviennent de plus en plus conscients de l'importance de la protection environnementale. De nouvelles stratégies de développement durable sont élaborées pour améliorer la qualité de vie et l'environnement financier.

Les quatre provinces du sud de la Chine, sous la direction de la province de Guangdong, ont entamé une nouvelle phase de protection environnementale pour essuyer les dommages et protéger les ressources actuelles. Guangdong, tout en se créant de nouveaux atouts économiques, a entamé, en juin 1997, son *Projet Eau claire*, lequel requiert des investissements supérieurs à 3,5 millions de dollars. Le *Projet Ciel bleu*, lancé en février 2000, requiert, pour sa part, des investissements supérieurs à 1 milliard de dollars. Le *Plan du projet vert*, qui permettra de mettre sur pied un système provincial de gestion environnementale et d'adopter des politiques et des règlements environnementaux locaux à l'intention de l'économie de marché locale, a été inséré au 10e plan quinquennal (2001-2006) de la province de Guangdong.

Le Congrès populaire national récemment créé a demandé à ce que chaque province triple ses investissements dans la protection environnementale. Le pourcentage des investissements dans l'environnement par rapport au PIB vont donc augmenter et passer de 0,5 à 1,5 %, pourcentage visé. En 1998, le gouvernement central a investi 18 milliards de dollars dans la construction d'infrastructures, somme qu'il a réinvestie en 1999 pour les mêmes raisons. La protection environnementale joue un rôle clé au sein de tous ces projets.

Les cinq Zones économiques spéciales (ZES) nationales sont toutes situées dans le sud de la Chine. Ces zones ont été créées par le gouvernement central non seulement

dans le but d'attirer les investissements, mais aussi pour acquérir de l'expérience en matière de politiques expérimentales. À titre d'exemples, on peut citer des régimes fiscaux modifiés, des visas délivrés à l'arrivée et un assouplissement des exigences afférentes aux investissements étrangers dans des secteurs habituellement soumis à des contrôles. Shenzhen, qui est l'une des zones les plus prospères, est située en bordure de Hong Kong et le petit village de pêcheurs qu'elle était il y a moins de vingt ans s'est transformé en une ville moderne et cosmopolite de plus de quatre millions d'habitants. Shantou suscite l'intérêt des investisseurs et des gens d'affaires de l'Asie du Sud-Est, tandis que Xiamen connaît une vague d'investissements en provenance de Taiwan, en partie. Zhuhai, la « Ville verte » est située en face de Macao, et la province entière de l'île de Hainan fonctionne par l'entremise de privilèges accordés aux ZES.

Un grand nombre d'immigrants sino-canadiens viennent du sud de la Chine, se qui crée des liens étroits entre le sud de la Chine et les communautés chinoises au Canada. Les premiers investissements canadiens en Chine portaient en grande partie sur des projets financés par des Chinois canadiens. Les flux commerciaux de cette région s'en sont ressentis, étant donné que les liens familiaux des exportateurs canadiens aident ces derniers à établir des relations commerciales solides et durables avec les entrepreneurs du sud de la Chine.

Débouchés

La Chine est en train de mettre en œuvre une politique de « une contrôle, deux normes respectées », laquelle requiert des provinces qu'elles limitent le volume global de leurs déversements de polluants et qu'elles respectent les normes en matière de rejet de déchets industriels. Les villes économiques et les villes touristiques clés doivent atteindre les normes en matière de qualité des eaux et de l'air.

Accablée par la dégradation environnementale et d'énormes pertes économiques dues à la pollution, la Chine est en train de procéder à la réorganisation de sa structure industrielle et d'adopter le concept de production propre en vue de graduellement abandonner la lutte contre la pollution de fin de ligne. La Chine est en train de d'instaurer le concept d'analyse de fabrication inverse (AFI) qui équilibre les répercussions économiques et environnementales des procédés industriels et qui part du principe que l'on peut utiliser les déchets industriels en amont comme matériaux pour le conditionnement en aval. En bout de ligne, les derniers déchets organiques issus du traitement industriel devraient être convertis en énergie grâce à des technologies telles que la cogénération, la combustion d'oxygène pur, la distillation du pétrole de qualité inférieure à partir des déchets et la technologie des systèmes intégrés.

Dans le cadre de la Stratégie de développement de l'Ouest (SDO) de la Chine, le gouvernement s'est engagé à investir abondamment dans 10 régions : les provinces de Shaanxi, de Gansu, de Qinghai, de Sichuan, de Yunnan et de Guizhou, les régions

ethniques autonomes de Ningxia, de Xizang (Tibet) et de Xinjiang, et la municipalité de Chongqing. Les régions en question couvrent un territoire de 5,4 millions km^2, soit 57 % de la superficie nationale totale. À elles toutes, elles rassemblent une population de 280 millions de personnes, soit 23 % de la population chinoise. Chose très intéressante à noter, cette région renferme la moitié des réserves énergétiques prouvées de charbon, de pétrole et de gaz naturel. Elle peut aussi se vanter de disposer d'importantes ressources minières, forestières et agricoles. Le budget total de la SDO dépassera 1,5 milliard de dollars, et la Banque mondiale a décidé d'y apporter également son soutien financier.

Les principaux éléments de cette stratégie incluent notamment un engagement visant à orienter au moins 60 % des prêts accordés par la Banque de développement de Chine vers les régions intérieures et à stimuler les investissements des gouvernements étrangers et des IFI. Pour accélérer le développement de la Chine occidentale, le gouvernement central adoptera également des politiques préférentielles et des stimulants fiscaux à l'intention des investisseurs. Par exemple, le ministère des Sols et des Ressources a annoncé qu'il allait adopter des règlements plus souples concernant les droits miniers et les droits en matière d'utilisation des sols. Des projets-pilotes visant à rationaliser le mécanisme d'approbation des activités d'exploitation minières et pétrolières dans certaines régions ont été mis sur pied.

Beijing a entrepris la conversion de son parc de véhicules municipaux à essence ou à diesel pour les équiper de moteurs à GPL ou à GNC. Les entreprises canadiennes disposent donc de débouchés dans le domaine de la conversion au gaz naturel et du matériel connexe. Vu que Beijing cherche à appliquer des règlements plus rigoureux en matière d'émissions, les entreprises canadiennes pourraient également bénéficier de débouchés dans le domaine du matériel de détection des rejets.

Les entreprises canadiennes offrant des technologies ou des services dans le domaine de la gestion des ressources en eau et des services d'experts-conseils en environnement pourraient trouver des débouchés à Hebei.

En faisant appel aux fonds affectés à l'aide extérieure ou à ceux des banques de développement international, les entreprises canadiennes peuvent trouver des débouchés dans le matériel et les technologies servant à traiter ou à prévenir la pollution atmosphérique et hydrique ainsi que les déchets solides, et à endiguer la pollution qui affecte les fleuves Yangzi et Huaihe, le lac Chaohu et les zones urbaines de construction industrielle.

En 1993, la Chine a mis sur pied un réseau national de surveillance environnementale qu'elle prévoit de mettre à jour d'ici la fin de l'an 2000. Parmi les nouvelles caractéristiques du réseau, on peut citer des réseaux de surveillance venant étayer les plans de protection environnementale prioritaires concernant les principales masses d'eau, la surveillance de la qualité de l'air dans les grande villes et la surveillance de la

pollution au sein des industries polluantes clés. Selon l'Agence d'État de protection de l'environnement, le projet requerra l'importation de matériel de surveillance d'une valeur d'environ 45 millions de dollars et des dépenses moyennes de 900 000 de dollars par ville.

Même si en Chine il est souvent difficile de trouver des fonds à investir dans des projets environnementaux, des fonds devraient être débloqués pour de nombreux projets à Beijing, dans la mesure où la ville est en lice pour accueillir les Jeux olympiques de 2008 et que les dirigeants chinois et les habitants de Beijing exercent des pressions sur le gouvernement local pour que celui-ci adopte des politiques soucieuses de l'environnement.

Projets actuels et prévus

Bien que le manque de monnaies convertibles demeure le principal obstacle à l'accès au marché chinois de la protection environnementale, la Chine est le principal emprunteur de fonds de la Banque mondiale et de la BAsD, ce qui offre d'importants débouchés commerciaux aux entreprises canadiennes. Étant donné que le Canada fait partie des actionnaires de ces deux institutions, les entreprises canadiennes sont admissibles à fournir des marchandises et de l'assistance technique dans le cadre de projets ayant bénéficié d'un prêt. En 1999, la Chine a emprunté 3,1 milliards de dollars à la Banque mondiale et 1,9 milliard de dollars à la BAsD.

Les graves problèmes de ressources en eau de la Chine sont devenus une priorité pour certaines IFI. Au cours des dernières années, la Banque mondiale et la BAsD ont concentré leurs efforts de financement en Chine sur les projets d'infrastructure, notamment les aménagements hydrauliques. Toutefois, on estime que les IFI ne peuvent fournir que 15 % des sommes nécessaires.

Par le passé, les projets financés par les IFI offraient des débouchés aux entreprises étrangères en Chine orientale. Toutefois, étant donné que le gouvernement central chinois a changé son fusil d'épaule de manière à promouvoir le développement des régions occidentales, les principales IFI, la Banque mondiale et la BAsD ont fait de même. Il en est que ce changement d'optique a entraîné une diminution du nombre de projets de grande envergure financés par les IFI en Chine orientale. Les entreprises canadiennes devraient consulter la liste des projets des IFI de manière à rapidement établir des contacts avec les agences chargées de l'exécution des projets.

Les entreprises peuvent fournir directement des services d'assistance technique aux banques dans le cadre de la conception des projets et des études de faisabilité; toutefois, les projets ayant bénéficié d'un prêt sont généralement gérés par les agences chinoises chargées de leur exécution. Les biens et les services ayant bénéficié d'un prêt et obtenus par ces agences sont assujettis aux règlements des institutions de prêts en matière de d'impartialité et de transparence. Les entreprises peuvent d'ailleurs

interjeter appel si elles estiment que le processus d'acquisition ne se déroule pas conformément aux règles. Dans les deux cas, en raison des coûts substantiels que cela occasionne en termes de temps et de déplacement, on recommande aux entreprises canadiennes du secteur de l'environnement d'étudier les débouchés puis, le cas échéant, de s'y investir dans le cadre de leur plan d'entreprise dans la région.

Si elles désirent consulter les sites Web de la Banque mondiale et de la BAsD, ou encore se procurer des copies de leurs guides des affaires connexes, les entreprises devraient consulter IFInet, à partir du site Web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), à l'adresse suivante :
http://www.dfait-maeci.gc.ca/ifinet

La Banque mondiale

La Banque mondiale accorde des prêts à la Chine dans principalement trois secteurs : l'agriculture (29 %), les transports (24 %) et l'énergie (19 %). La Banque mondiale finance des programmes de développement et de réforme économiques qui viennent étayer les efforts du gouvernement dans le secteur de l'énergie, l'amélioration de l'infrastructure de base, le développement d'institutions et de systèmes clés servant à renforcer une économie axée sur le marché et le développement du secteur financier.

La Banque mondiale attire les investissements privés dans des projets donnant lieu à un financement à long terme important ou des régions où il existe un risque politique élevé. Elle partage le risque avec le bailleur de fonds privé, c'est-à-dire qu'elle ne fournit que des garanties partielles. La Banque mondiale peut consentir un prêt ou employer deux types de garanties : une Garantie d'exécution contractuelle, qui protège le bailleur de fonds privé contre les risques précis constatés par le gouvernement du Canada, la partie privée et la Banque, ou une Garantie de crédit partielle, qui protège le bailleur de fonds privé contre le retard possible des remboursements et finance des prolongations de prêts à moyen terme.

La Chine est membre de la Banque mondiale depuis 1981 et, depuis 1992, est le principal emprunteur de fonds d'investissement de la Banque. En 1999, les prêts de la Banque à la Chine totalisaient 3,1 milliards de dollars. Récemment, la Banque a publié une étude environnementale intitulée *Eau pure, ciel bleu* qui fait partie du *Rapport sur la Chine 2020,* rapport en sept parties sur le développement en Chine. L'étude en question a été produite avec l'étroite collaboration de l'Agence d'État de protection de l'environnement et la Conseil d'État pour la planification du développement.

Voici une liste partielle des projets financés par la Banque mondiale en Chine. Pour en obtenir la liste complète, veuillez consulter le site Web de la Banque mondiale, à l'adresse suivante : http://www.worldbank.org.cn/English/home.asp

- Projets sur la protection environnementale à Beijing (PPEB) : la Banque mondiale a approuvé l'octroi d'un prêt de 500 millions de dollars pour la deuxième phase des PPEB. Ces projets visent à réduire les niveaux de pollution atmosphérique à Beijing et à améliorer son système de traitement des eaux usées. Cet argent servira à remplacer les chaudières alimentées au charbon par des chaudières à turbines à gaz, à installer du matériel de chauffage à haut rendement énergétique, à construire des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées et à renforcer les capacités de Beijing en gestion environnementale.

- Projet environnemental de Shandong : la Banque mondiale a octroyé un prêt visant à appuyer les efforts déployés par la Chine pour mettre en œuvre un cadre environnemental durable pour le développement économique et social à long terme de la province, tout en appuyant la croissance industrielle. Le projet se concentre, d'un côté, sur la gestion des eaux usées et sur l'utilisation efficace des ressources hydriques à Jinan et, de l'autre, sur le perfectionnement des systèmes de chauffage à Yantai et à Weihai. Ce projet devrait s'achever d'ici 2003.

- Projet environnemental urbain de Hubei : l'objectif de ce projet de 223 millions de dollars de la Banque mondiale est d'améliorer la qualité de l'eau dans les zones urbaines situées sur la partie centrale du bassin fluvial du Yangzi au moyen de systèmes d'égouts intercepteurs, de stations de traitement des eaux usées et de sites d'enfouissement sanitaires.

- Programme de réforme industrielle et de lutte contre la pollution de Chongqing : la Banque mondiale finance le projet de réforme industrielle et de lutte contre la pollution de Chongqing, lequel inclut un programme à long terme de gestion des ressources hydriques par le biais de l'ingénierie des eaux usées et des déchets solides. Le projet comporte l'achat et l'installation de stations de traitement des eaux usées et de sites d'enfouissement sanitaires, ainsi que l'amélioration du réseau d'adduction d'eau.

- Projet du bassin fluvial du Liao : le projet du bassin fluvial du Liao est un projet de la Banque mondiale qui sera mis en œuvre dans les provinces de Liaoning, de la Mongolie intérieure et de Jilin et qui se concentrera sur la dépollution sérieuse du bassin fluvial. Le volet de la politique portera sur la gestion environnementale et la tarification des services urbains. Le volet des investissements devrait couvrir les questions suivantes : l'approvisionnement en eau, la gestion des eaux usées, les déchets solides municipaux et industriels, la gestion des biens à valeur patrimoniale et la protection des ressources environnementales.

- Projet de lutte contre la pollution dans le bassin de la rivière Huai : ce projet aidera les gouvernements locaux à élaborer et à financer des mesures antipollution municipales dans deux provinces (Anhui et Shandong) et à formuler des politiques visant à lutter contre la pollution des eaux du bassin. Des consultants ont été nommés pour préparer le projet en question. Les agences d'exécution sont provinciales (ministère de la Construction urbaine et des Finances).

Société financière internationale

La Société financière internationale (SFI) est membre du Groupe de la Banque mondiale et offre un investissement direct garanti non gouvernemental à des entreprises privées. La SFI est présente en Chine depuis 1969. Elle a cinq objectifs principaux : encourager les industries concurrentielles au niveau international en attirant des commanditaires étrangers compétents; contribuer à la restructuration des EE; appuyer la croissance des secteurs nationaux non contrôlés par l'État; faciliter le développement des marchés financiers et promouvoir le financement avec recours limité.

La Banque asiatique de développement

La BAsD a été fondée en 1966. En tout, 57 pays se partagent le capital social de cette institution financière multilatérale de développement. À l'heure actuelle, la BAsD gère en Chine des projets environnementaux en développement d'une valeur approximative de 800 millions de dollars et prévoit d'autres projets d'une valeur de 1,7 milliard de dollars pour la période 1999-2001. Les fonds de la BAsD ont été principalement alloués aux secteurs des transports et des communications (46,1 %) ainsi que de l'énergie (19,2 %). Il existe également un certain nombre de projets axés sur l'approvisionnement en eau et sur l'assainissement des eaux.

La BAsD a publié une étude intitulée *The Asia Least-Cost Greenhouse Gas Abatement Study*, étude qui porte sur les possibilités de réduction des émission de gaz à effet de serre (GES) dans l'ensemble de la région asiatique. Ce document comprend une analyse de la situation en Chine susceptible d'aider tous ceux qui sont à la recherche d'idées de projets dans le domaine des mécanismes de développement propre dans ce pays.

Voici une liste sélective des projets financés par la BAsD. Veuillez consulter le site Web de la BAsD (http://www.adb.org) pour obtenir des renseignements complets et mis à jour sur ces projets.

- Traitement des eaux usées et protection des ressources hydriques de Tianjin : la BAsD accorde un prêt avoisinant 150 millions de dollars pour appuyer un projet de 300 millions de dollars portant sur les eaux usées et les ressources hydriques

à Tianjin. Le projet devrait être approuvé cette année et être parachevé en 2005. Il inclut la construction de stations de traitement des eaux usées à Beicang et la mise en oeuvre de mesures de protection des ressources hydriques dans le cadre du système de dérivation actuel de Luan-Tianjin.

- Régénération de la crique de Suzhou : la BAsD accorde 445 millions de dollars à la première phase de ce programme étalé sur 12 ans (1998-2010) et qui vise à régénérer la crique de Suzhou. La Phase I sera mise en oeuvre sur une période de 5 ans (1999-2003) et inclut l'amélioration du système de gestion des eaux usées, notamment le traitement et d'élimination des eaux d'égout, l'adoption de méthodes de gestion des ressources hydriques et de contrôle de la qualité, ainsi que la fourniture de services d'assainissement.

- Eaux usées II des rivières Hai et Luan (Hebei) : la rivière Hai est l'une des « trois rivières » faisant l'objet d'un traitement prioritaire. La BAsD a accordé 900 millions de dollars pour contribuer au perfectionnement des plans stratégiques de gestion du bassin fluvial. Ce projet vise à améliorer la qualité de l'eau pour répondre aux normes nationales en matière d'eau potable.

- Ressources hydriques de Ningxia Shapoutou : la BAsD a accordé 1,4 million de dollars pour améliorer la gestion des ressources terrestres et hydriques en vue d'accroître le revenu agricole et de réduire la pauvreté dans cette région défavorisée de la Chine. Le projet pourrait inclure la construction d'un barrage-réservoir, le remaniement et la restauration du réseau de canaux et la mise en valeur des eaux souterraines, ainsi que l'amélioration des canaux de drainage et le renforcement des activités d'exploitation et d'entretien des systèmes.

- Développement urbain et gestion des déchets à Hohhot et à Baotou : la BAsD a accordé 900 millions de dollars aux deux plus grandes villes de la Région autonome de la Mongolie intérieure pour améliorer le fonctionnement de l'infrastructure urbaine et la prestation des services. Le projet a trait à la préparation d'un schéma directeur d'aménagement urbain pour la région de 2001 à 2005, concernant, entre autres, la gestion des eaux usées, l'amélioration et l'expansion des installations de chauffage central et la gestion des déchets solides.

Programme des Nations Unies pour le développement

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aide la Chine à promouvoir des programmes nationaux à vocation économique, sociale et environnementale. Les dons de pays membres servent à accorder des prêts pour financer divers projets aux niveaux national et local. Un des mécanismes de financement du PNUD est le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), source de

financement de projets axés sur la réduction des GES, la biodiversité et la conservation, ainsi que la protection des eaux internationales.

Projets de protection environnementale à Beijing : en plus des fonds de la Banque mondiale (voir ci-dessus), ces projets recevront un don de 37 millions de dollars du FEM. Le projet inclut le remplacement de chaudières alimentées au charbon par des chaudières à turbines à gaz, ce qui réduira substantiellement les émissions de GES.

CONCURRENCE

Compétences locales

La concurrence des entreprises locales s'intensifie. En 1998, la Chine comptait plus de 9 000 entreprises de protection environnementale enregistrées, dont la valeur de production s'élevait à 10 milliards de dollars et qui représentaient 0, 7 % du PIB. Bien qu'elles ont l'avantage de disposer de réseaux locaux de distribution et de relations avec les administrations locales, la plupart des sociétés du secteur national produisent encore des technologies bas de gamme et ne peuvent pas soutenir la concurrence des importations de matériel haut de gamme en provenance des pays développés. Même si le gouvernement chinois désire vivement stimuler l'expansion des entreprises du pays oeuvrant dans le secteur de l'environnement, il reconnaît le besoin de se doter d'équipement étranger de haute technologie. Il encourage donc fortement la création d'entreprises conjointes.

Étant donné que bon nombre des entreprises chinoises du secteur de l'environnement sont actuellement de petite taille et qu'elles utilisent des technologies bas de gamme, l'absence de soutien en matière de politiques gouvernementales, le macro-contrôle et la planification centralisée peuvent occasionner une cercle vicieux de concurrence au sein de l'industrie. Pour mieux se préparer à faire face à la concurrence des entreprises étrangères du secteur de l'environnement, la Chine encourage ses plus grosses entreprises dans ce domaine à s'agrandir et à renforcer leurs points forts en matière de recherche et développement et leur capacités à fabriquer de l'équipement intégré.

À l'heure actuelle, la Chine possède quelque 32 000 entreprises d'approvisionnement en eau et ce nombre continue d'augmenter. Toutefois, bon nombre de ces entreprises produisent des technologies bas de gamme et se tournent vers les producteurs étrangers pour se procurer du matériel haut de gamme. Dans le secteur du traitement des eaux usées, on retrouve le même cas de figure.

En ce qui a trait à la pollution atmosphérique, la Chine fabrique la majeure partie de son matériel d'abaissement des émissions de particules. On s'attend à ce que, au fur et à mesure que le marché va se développer, le Conseil d'État de la Chine encourage la

mise au point locale de matériel de désulfuration, ou, du moins, de plusieurs composantes de tels dispositifs.

En Chine, il existe environ une douzaine de fabricants de dispositifs antipollution pour véhicules et la plupart sont des petites entreprises. Le matériel et les technologies fabriqués en Chine incluent les épurateurs intérieurs tels que le matériel de ventilation, les systèmes d'épuration magnétiques, les dispositifs d'allumage à haute énergie et le matériel de contrôle des émissions comme convertisseurs catalytiques oxydés.

Concurrence internationale

Les entreprises canadiennes qui désirent pénétrer le marché chinois de la protection environnementale devront soutenir la vive concurrence exercée par le Japon, les États-Unis et l'Union européenne. En plus de posséder une technologie ou produit appropriés, ces entreprises doivent être douées d'une souplesse d'adaptation. Pour remporter des succès, les entreprises canadiennes doivent avoir une stratégie bien ciblée, s'engager à long terme et maintenir une présence permanente sur place. Pour promouvoir leurs produits et leurs services de façon efficace, elles devraient établir des relations avec des instituts de recherche locaux, des agences et des entités gouvernementales.

Même s'ils reconnaissent la supériorité des technologies étrangères, y compris celles du Canada, les acheteurs chinois se préoccupent souvent davantage de financement et de prix. Les prêts à des conditions libérales et les subventions de gouvernements étrangers influencent fortement les décisions d'achat des utilisateurs finaux chinois.

La demande accrue en matériel de désulfuration, en dépoussiéreurs électrostatiques (surtout ceux qui résistent aux températures élevées, à l'humidité et à la corrosion), en technologies d'épuration et de combustion du charbon et en matériel de surveillance environnementale, a poussé les entreprises chinoises à se tourner vers les fournisseurs étrangers. À long terme, on s'attend à une augmentation de la demande du marché en matériel servant à réduire les émissions d'oxydes d'azote.

En 1997, la concurrence étrangère dans le secteur du traitement des eaux et de l'approvisionnement en eau provenait : du Japon (28 %); de l'Allemagne (15 %); des États-Unis (11 %); et de Taïwan, de la Corée, de la France et de l'Italie (chaque pays détenant une part de marché de 7 %). La concurrence étrangère dans le secteur du traitement des eaux usées industrielles était également dominée par le Japon (40 %), l'Allemagne (30 %) et les États-Unis (12 %). Pour ce qui est du marché de la lutte contre la pollution atmosphérique industrielle, les importations provenaient principalement du Japon (40 %), de l'Allemagne (25 %), de la Finlande (25 %) et des États-Unis (10 %). Toutefois, les États-Unis, détiennent 25 % des parts du marché du matériel antipollution pour véhicules. Ils sont suivis du Japon (10 %) et de l'Union européenne (15 %). Parmi les concurrents étrangers, l'Allemagne occupe la première

place (35 %) sur le marché du traitement des déchets solides, le Japon (30 %) et les États-Unis (25 %) étant également des concurrents clés.

Position du Canada

Il existe un nombre d'ententes et d'arrangements spécifiques entre le Canada et la Chine, y compris l'accord général passé entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République populaire de Chine sur la coopération en matière de développement : le Protocole d'entente (PE) sur la coopération dans le domaine de l'environnement, le PE sur les Programmes météorologiques conjoints et le PE l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique. Les deux pays travaillent également de concert par le biais du Conseil chinois de coopération internationale en environnement et en développement pour appuyer les efforts déployés par la Chine pour promouvoir un développement respectueux de l'environnement.

Environnement Canada et l'Agence d'État de protection de l'environnement ont signé un PE sur la coopération dans le domaine de l'environnement en 1993 et l'ont renouvelé en janvier 1998. Cette entente établit un cadre pour la réduction des émissions de GES en pour venir en aide à la Chine dans le domaine de la protection environnementale national et faire la promotion des débouchés commerciaux canadiens, notamment dans le secteur des technologies antipollution. Le PE a été spécialement conçu pour aider l'industrie canadienne à commercialiser ses produits, ses technologies et ses services. Cette entente sur le transfert des technologies facilite les partenariats établis sur place entre les entreprises canadiennes et les entreprises chinoises. Qui plus est, de nombreuses ententes secondaires ont été signées depuis 1993. Les PE continueront d'élargir la coopération qui unit nos deux pays dans le domaine de la protection environnementale.

Le gouvernement canadien a organisé et dirigé des missions commerciales en Chine et a coordonné la participation du secteur privé au Pavillon canadien dans le cadre de plusieurs expositions internationales qui ont lieu en Chine (ETC, Conférence et exposition internationales chinoises sur la protection environnementale - en anglais, CIEPEC). Les entreprises du secteur privé qui ont participé à ces activités ont pu réaliser des ventes de biens et de services en Chine dans plusieurs domaines, tels ceux des usines produisant de l'énergie à partir de déchets, du matériel et des systèmes de traitement des eaux usées, du matériel de traitement des déchets solides et du matériel de contrôle de la pollution atmosphérique. Industrie Canada a également organisé et dirigés des ateliers sur les technologies environnementales canadiennes en Chine, a recruté des conférenciers canadiens et présenté les technologies canadiennes aux entreprises chinoises susceptibles de vouloir les acquérir. Le ministère a aussi publié le premier Répertoire des solutions environnementales Canada-Chine, lequel vise à promouvoir le transfert de technologies entre les deux pays.

Avantages concurrentiels attribuables aux politiques et aux initiatives du gouvernement du Canada

Déclaration-cadre pour la coopération sur l'environnement

En novembre 1998, les gouvernements du Canada et de la Chine ont signé la *Déclaration-cadre pour la coopération sur l'environnement dans le XXI^e siècle*. Dans cette déclaration, les deux parties conviennent de coopérer sur les questions d'environnement et « d'élaborer et mettre en oeuvre des projets de coopération pour faire face au changement climatique. »

Programme de développement des marchés d'exportation

Le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) aide les entreprises canadiennes à accéder à de nouveaux marchés en couvrant une partie des coûts des activités que les entreprises ne pourraient ou ne voudraient pas engager seules, réduisant ainsi les risques liés à la pénétration d'un marché étranger. Les activités admissibles sont les visites sur place, les foires commerciales, l'accueil d'acheteurs, les essais de produits pour la certification, les frais juridiques pour les accords de commercialisation internationaux, les coûts de transport des stagiaires des entreprises à l'étranger, les coûts de démonstration des produits, le matériel promotionnel et les autres coûts nécessaires pour élaborer un plan de développement de marché. Les coûts des activités sont partagés à égalité sur une base pré-approuvée.

La contribution remboursable du PDME va de 5 000 $ à un maximum de 50 000 $. La préférence est accordée aux entreprises qui comptent moins de 100 employés dans le secteur manufacturier et moins de 50 dans l'industrie des services, ou dont les ventes annuelles se situent entre 250 000 et 10 millions de dollars. D'autres éléments du programme sont la préparation de soumissions internationales (Soumissions pour projets d'immobilisations) et, dans le cas des associations commerciales, la préparation d'activités de commercialisation internationale pour leurs membres. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web : http://www.infoexport.gc.ca/pemd-e.asp ou composer le 1 888 811-1119.

Mesures d'action précoce en matière de technologie

Les Mesures d'action précoce en matière de technologie (en anglais, TEAM) sont un élément du Fonds d'action pour le changement climatique (FACC). Cette initiative assure un soutien supplémentaire aux programmes fédéraux qui financent des projets technologiques visant à réduire les émissions de GES à l'échelle nationale et internationale tout en stimulant le développement social et économique. Les projets admissibles sont ceux qui font preuve d'innovation dans les secteurs des transports, de l'énergie, de l'agriculture et divers autres secteurs industriels. Afin d'obtenir les meilleurs résultats, on accorde la priorité aux projets entrepris dans le cadre de

partenariats financiers importants avec un certain nombre de parties intéressées, comme le secteur privé, les provinces et les municipalités. Les projets TEAM doivent être conformes aux programmes d'avancement technologique du gouvernement fédéral.

Société pour l'expansion des exportations

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) est l'agence canadienne officielle de crédits à l'exportation. Elle contribue au commerce canadien sur plus de 200 marchés à travers le monde. La toute première transaction de la SEE avec la Chine remonte à 1980 et, depuis lors, les clients de la SEE, des entreprises canadiennes de toutes tailles, ont conclu de nombreuses affaires en Chine dont la valeur totale dépasse 5 milliards de dollars. Une gamme variée de services de la SEE en matière de financement du commerce ont été utilisés au sein du marché chinois. Le financement est habituellement approuvé au cas par cas, par le biais de lignes de crédit établies avec certaines banques chinoises. Le financement des exportations peut également se faire au moyen de prêts directs aux acheteurs octroyés à des entreprises dignes de confiance qui ont reçu l'autorisation du gouvernement chinois pour emprunter des fonds à l'étranger. En outre, les programmes de la SEE portant sur l'assurance sur les exportations et sur les investissements offrent aux exportateurs une garantie contre divers risques, de nature tant commerciale que politique. Les programmes d'assurance-caution de bonne fin et de garantie contractuelle aident également les exportateurs en leur permettant de libérer leurs fonds de roulement tout en répondant aux exigences de cautionnement au cours de l'exécution de contrats commerciaux.

Corporation commerciale canadienne

La Corporation commerciale canadienne (CCC) offre aux entreprises canadiennes des services de financement et des modalités de paiement plus avantageuses dans le cadre du Programme de paiements progressifs (PPP). Ce programme a été instauré par la CCC, de concert avec les principales institutions financières canadiennes. Il permet à la banque d'un exportateur d'établir une ligne de crédit à l'intention de ce dernier, pourvu que la CCC ait approuvé le projet et que l'exportateur fasse ses preuves de manière satisfaisante. La CCC agira aussi à titre d'entrepreneur principal dans l'intérêt des petites et moyennes entreprises canadiennes, assurant à ces dernières une crédibilité accrue et un avantage concurrentiel.

WIN Exports

WIN Exports est une base de données sur les exportateurs canadiens et leurs capacités. Les délégués commerciaux du Canada, en poste dans le monde entier, et les partenaires d'Équipe Canada s'en servent au Canada pour trouver des fournisseurs canadiens en mesure de répondre aux occasions d'affaires à l'étranger, et pour

communiquer des renseignements sur les événements commerciaux. Pour inscrire votre entreprise à WIN Exports ou pour obtenir plus de renseignements, veuillez visiter le site Web : http://www.infoexport.gc.ca/menu-f.asp ou composer le 1 888 811-1119.

Bureau canadien d'échange de technologies sur l'environnement

Le Bureau canadien d'échange de technologies sur l'environnement (BCET) aide les organismes publics et les entreprises de différents pays à établir des liens avec leurs homologues canadiens, en vue de développer leur propre capacité technologique et de contribuer au développement durable à l'échelle mondiale. Le BCET estime que la meilleure façon d'assurer la protection de l'environnement à long terme dans tous les pays est d'amener les organismes publics et privés à travailler ensemble pour réaliser des objectifs communs. Pour le BCET, l'échange des technologies est surtout un moyen de favoriser la coopération et les réseaux d'affaires sur le plan national et international.

À cette fin, le Bureau tient à jour un inventaire des capacités techniques canadiennes dans des domaines comme l'approvisionnement en eau potable, l'élimination des eaux usées et des déchets solides et dangereux, la gestion des bassins hydrographiques, l'assainissement des sols, la réduction des gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, les évaluations environnementales et la géomatique. Cela permet au BCET d'assortir les besoins et les capacités des pays étrangers aux capacités des secteurs privé et public du Canada et de faciliter les arrangements mutuellement avantageux. Le BCET reconnaît qu'un grand nombre de pays accordent la priorité à la protection de l'environnement, au développement durable et au changement climatique. Dans ce contexte, le Bureau vise à appuyer la contribution que les entreprises et organismes environnementaux canadiens souhaitent apporter aux projets environnementaux internationaux, bilatéralement ou en coopération avec des institutions internationales.

Agence canadienne de développement international

De plus en plus conscient de l'importance des questions environnementales, le gouvernement chinois a décidé d'établir le Conseil chinois de coopération internationale en environnement et en développement (CCICED). Ce Conseil est composé d'environ 25 membres chinois et d'un nombre équivalent de membres internationaux. L'Agence d'État de protection de l'environnement est l'organisation chinoise désignée comme responsable du Conseil et a établi un secrétariat à Beijing pour appuyer les activités de celui-ci. Cette décision a coïncidé avec les tentatives lancées dans le cadre du programme Agence canadienne de Développement international (ACDI)-Chine pour intégrer les préoccupations environnementales aux activités permanentes et préparer une stratégie environnementale. La demande d'aide adressée au Canada par la Chine pour assurer le fonctionnement du CCICED s'intègre bien aux buts à long terme du programme qui vise à soutenir les efforts de la Chine dans ce domaine critique. C'est ainsi que l'ACDI a entrepris un projet de cinq ans au CCICED et a désigné le Centre

David See-Chai Lam de l'Université Simon-Fraser à titre d'agent d'exécution canadien dans le cadre d'un accord de contribution qui est entré en vigueur en janvier 1992. La Chine et le Canada ayant décidé que cette coopération internationale unique en son genre devait se poursuivre au-delà de la période initiale, l'Université Simon-Fraser et l'ACDI ont reconduit l'accord de contribution pour cinq autres années à compter du 24 mars 1997.

Le projet du CCICED vise à aider la Chine à formuler des politiques cohérentes et intégrées qui reconnaissent les liens cruciaux unissant la durabilité du point de vue de l'environnement et le développement économique et social. Bien que le Canada soit le principal donateur, le projet est structuré de façon à permettre la participation d'autres organismes et agences internationaux, comme le Département du développement International du Royaume-Uni (DFID), l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD) et le ministère de l'Environnement des Pays-Bas. Cela renforce le caractère international du Conseil.

Projet de coopération Canada-Chine pour une production plus propre (282/19158)
Durée : 1996 à 2001
Contribution de l'ACDI : 10, 5 millions de dollars
Agents d'exécution canadiens : Price Waterhouse Coopers/SNC Lavalin Environnement/ESSA Technologies
Partenaires chinois : Commission nationale de l'économie et du commerce/Agence d'État de protection de l'environnement
Endroit : Province d'Anhui
Personne-ressource à l'ACDI : Charles Pellegrin

Description : Ce projet vise à aider la Chine à s'attaquer aux graves problèmes de dégradation de l'environnement et de pollution causés par l'industrie lourde en raison d'une infrastructure industrielle vieillie, de pratiques de gestion et de techniques de production désuètes, d'inefficacité énergétique et d'une mauvaise utilisation des ressources. Il met l'accent sur la prévention de la pollution à la source et renferme la conservation des matières premières et de l'énergie, l'élimination des matières premières toxiques, la diminution du volume et de la toxicité des rejets et des déchets, ainsi que la diminution des effets sur l'environnement des produits, et ce, à toutes les étapes de leur cycle de vie. Ce projet renforcera la capacité de ces institutions à promouvoir la mise en œuvre d'une stratégie de production plus propre dans les industries légère et chimique et à aider des organismes et des entreprises gouvernementaux à réaliser la mise en oeuvre d'une stratégie de production moins polluante dans deux entreprises sélectionnées dans la province d'Anhui à appliquer une telle stratégie dans le bassin de la rivière Huai, et favorisera la coopération entre les Chinois et leurs homologues canadiens. Les entreprises canadiennes participantes seront ainsi bien placées pour tirer profit des investissements que se propose de faire la Banque mondiale dans la restructuration environnementale et industrielle de la région.

Situation actuelle : Le projet est opérationnel. Des vérifications ont été effectuées et l'application de solutions est bien avancée dans deux usines de démonstration. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web du projet : http://www.chinacp.com

Projet Canada-Chine de formation en gestion appliquée et protection de l'environnement des petites et moyennes entreprises (PME) de Jiangsu (282/19759)
Durée : 1998 à 2003
Contribution de l'ACDI : 5 millions de dollars sur cinq ans
Agent d'exécution canadien : Foundation for International Training
Partenaire chinois : MOFTEC et Jiangsu COFTEC, le Bureau de la protection de l'environnement (BPE) et le Bureau des entreprises communales et villageoises (ECV)
Endroit : Province de Jiangsu
Personne-ressource à l'ACDI : Charles Pellegrin

Description : Ce projet répond à une importante dégradation de l'environnement et à un niveau très élevé de pollution industrielle liés à la croissance rapide, dans la province de Jiangsu, d'ECV qui sont pour la plupart des PME. Il fournira de l'aide pour accroître la capacité de gestion et de planification environnementale/commerciale des ECV, et favorisera la réduction des déchets, la production plus propre et des solutions technologiques plus sûres pour l'environnement, grâce à des démonstrations ou des projets pilotes, à la formation locale y compris la formation de formateurs afin d'assurer la capacité de formation au niveau local. Le projet contribuera à des investissements dans l'amélioration des entreprises et dans le transfert de technologies sûres pour l'environnement, au moyen d'un fonds renouvelable pour l'environnement de 5 millions de dollars financé à parts égales par la Chine et l'ACDI. Il soutiendra aussi des liens sectoriels et des échanges d'informations entre les industries canadiennes et les ECV de Jiangsu initialement dans les secteurs de la transformation des produits chimiques et des métaux.

Situation actuelle : Le projet est opérationnel. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du projet : http://www.ffit.org.com

Conseil chinois de coopération internationale en environnement et en développement (282/20316)
Durée : 1997 à 2002
Contribution de l'ACDI : 6,9 millions de dollars
Agent d'exécution canadien : Centre David Lam de l'Université Simon-Fraser
Partenaire chinois : Agence d'État de protection de l'environnement
Endroit : Beijing
Personne-ressource à l'ACDI : Angela Keller-Herzog

Description : Le projet aide la Chine à élaborer des politiques intégrées et cohérentes qui reconnaissent les liens cruciaux entre la durabilité environnementale et le

développement économique et social. Il appuie le Conseil chinois de coopération internationale en environnement et en développement, une organisation consultative non gouvernementale de haut niveau qui renforce la coopération et les échanges entre la Chine et la communauté internationale en de telles matières. Le Conseil est assisté de sept groupes de travail, et les recommandations sont rapportées directement à un haut représentant du Conseil d'État.

Situation actuelle : Lors de l'assemblée générale de la deuxième phase du projet, qui s'est tenue en novembre 1998, le Conseil a présenté ses recommandations directement au nouveau Premier ministre chinois, M. Zhu Rongji.

Programme de coopération industrielle de l'Agence canadienne de développement international

Le Programme de coopération industrielle de l'ACDI (PCI-ACDI) sert de lien entre intérêts commerciaux et besoins de développement. Les entreprises qui envisagent d'investir dans un pays en développement peuvent demander à l'ACDI, dans le cadre du PCI, de partager le coût d'une étude de viabilité et de participer au financement des activités de développement à l'étape de la mise en œuvre. Si un pays d'accueil envisage de retenir les services de certaines entreprises, l'ACDI peut utiliser le PCI pour partager le coût d'études détaillées et de préfaisabilité et participer au financement de la formation complémentaire, des activités liées à l'enrichissement social et environnemental et de celles qui sont liées à l'intégration de la femme.

Partenariat technologique Canada

L'initiative Partenariat technologique Canada d'Industrie Canada est un fonds de prêts à l'investissement de 250 millions de dollars créé pour faciliter le développement et l'exportation éventuelle de produits de haute technologie, y compris les technologies de l'environnement. Les prêts à l'investissement doivent être remboursés intégralement et visent à faire entrer sur le marché des produits au potentiel intéressant. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Partenariat technologique Canada à Industrie Canada ou consulter le site Web http://strategis.ic.gc.ca/sc_mangb/tpc/engdoc/homepage.html

Initiative sur les villes durables

Industrie Canada (IC) a choisi la ville de Qingdao (ainsi que celles de Katowice, en Pologne, et de Salvador, au Brésil) comme modèle de ville durable. L'objectif de l'Initiative sur les villes durables est de montrer comment la technologie et le savoir-faire canadiens peuvent donner naissance à des solutions intégrées pour remédier à une vaste gamme de problèmes environnementaux causés par l'urbanisation galopante. Avec l'aide du gouvernement municipal de Qingdao, des délégations canadiennes se sont rendues à Qingdao et ont rencontré les dirigeants

municipaux et les représentants d'entreprises locales afin de discuter des domaines de coopération et de cerner les débouchés pour les projets commerciaux.

Trois protocoles d'entente (PE) ont été signés entre le Canada et Qingdao dans le cadre de l'Initiative sur les villes durables :

- Le premier PE a été signé à Montréal, en novembre 1999, entre IC, le MAECI et Qingdao. Il est axé sur la production plus propre, le renforcement des capacités et le développement des industries respectueuses de l'environnement.

- Le deuxième PE a été signé à Qingdao en janvier 2000 entre le Centre international pour les villes durables (CIVD) et Qingdao. Il est axé sur le Projet de préservation des édifices à valeur patrimoniale à Qingdao.

- Le troisième PE a été signé en juillet 2000 entre l'entreprise Robin Clark Inc., de Vancouver, et le Centre de développement de l'agriculture moderne de Qingdao. Il est axé sur la création d'un centre modèle des espaces boisés de Laoshan, à Qingdao.

De concert avec Qingdao, Industrie Canada a compilé une liste de 23 projets éventuels dans la ville. Ces projets éventuels portent en partie sur le recyclage de pneus usagés; la prévention et le contrôle de la pollution des usines de teinture; le compostage; le traitement des déchets des aciéries et une usine de traitement des déchets solides municipaux. En plus de ces projets, les dépenses ambitieuses de Qingdao au titre de l'infrastructure portent sur des projets tels que la construction d'un port, d'une autoroute et d'un aéroport, un centre de télécommunications et des centrales de production d'énergie.

Programme de vérification des technologies environnementales

Pour assurer les utilisateurs de l'efficacité et de la fiabilité de la technologie canadienne, Environnement Canada a établi un Programme de vérification de la technologie environnementale (VTE). Dans le cadre de ce programme, on collecte et on diffuse des informations impartiales et crédibles sur la performance de technologies canadiennes particulières, ce qui peut contribuer à faire taire la réticence du personne chargé de la conformité environnementale des entreprises privées et des gouvernements étrangers à installer des technologies canadiennes ou à délivrer les permis requis.

Direction de l'avancement de la technologie environnementale d'Environnement Canada et « Brigade verte »

En plus d'être partie au Protocole d'entente, Environnement Canada a créé sa « Brigade verte ». Administrée par la Direction de l'avancement de la technologie

environnementale, cette brigade est composée de professionnels qui peuvent aider les entreprises canadiennes à trouver des contrats et des projets sur les marchés internationaux et à établir des partenariats, à créer des équipes de soumission de projets et à élaborer des propositions.

Compendium d'Environnement Canada

Environnement Canada a publié un *Compendium des prestataires d'aide à l'exportation et au financement pour l'industrie environnementale du Canada* (avril 1999) afin d'aider les concepteurs de technologies à accéder à des sources de capital, ainsi qu'à une aide et à des informations axées sur leur exportation. Le compendium met l'accent sur les organismes du secteur privé qui offrent du capital ou facilitent l'exportation des technologies environnementales.

CLIENTS DU SECTEUR PRIVÉ

Dans de nombreuses régions de la Chine, l'eau est trop polluée pour pouvoir être utilisée dans le cadre de la fabrication ou de l'agriculture. Dans la région des « trois rivières et des trois lacs », certaines industries sont ciblées par des programmes d'assainissement. Il s'agit surtout des secteurs des produits pharmaceutiques, de la transformation des aliments, de la pisciculture, du papier, de la teinture, de la peinture et des vernis, des produits chimiques et des engrais.

Au nombre des utilisateurs finaux de matériel et de services de lutte contre la pollution, on retrouve de plus en plus de grand projets de construction d'immeubles et autres projets de construction.

Il existe également des débouchés auprès des multinationales implantées en Chine. Ces entreprises peuvent être forcées à satisfaire à des normes environnementales plus rigoureuses, en l'occurrence celles de leur pays d'origine.

CLIENTS DU SECTEUR PUBLIC

Les pouvoirs publics continuent d'être les principaux utilisateurs finaux de l'équipement et des services de protection environnementale en Chine.[3] Parmi les acheteurs éventuels d'équipements et de services canadiens, on peut mentionner les entreprises à investissement étranger, les projets financés par les IFI, les autorités municipales et leurs associations membres. Les EE peuvent acquérir les installations et les équipements environnementaux qui font partie intégrante des usines achetées à

[3] Les pouvoirs publics constituent 60 % du nombre total d'utilisateurs finaux, suivis par les EE (20 %), les industries d'entreprise conjointe (10 %) et par les bénéficiaires d'aide internationale.

l'étranger. Les IFI et l'aide bilatérale ne peuvent répondre aux besoins de la Chine dans le domaine de la protection de l'environnement. Les autorités chinoises étudient divers moyens de susciter une participation plus active du secteur privé, dont la mise en place de programmes de construction-exploitation-transfert. Malgré ces efforts, la structure actuelle des contrats de construction-exploitation-transfert n'offre pas encore un rendement assez bon pour attirer un investissement étranger suffisant.

Les municipalités chinoises s'intéressent énormément aux technologies étrangères telles que celles des systèmes de surveillance, les aérateurs, les pompes, les soupapes et les dispositifs de détection.

Règles relatives aux marchés publics

Le Conseil d'État pour la planification publie de l'information sur les procédures d'achat et les invitations à soumissionner concernant les applications techniques, les biens et les services payés grâce à des prêts consentis par des IFI et des gouvernements étrangers. Il publie également les modifications apportées aux lois et aux politiques de l'État sur l'achat et les soumissions. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web que la Chine consacre à ce sujet à l'adresse suivante : http://www.chinabidding.gov.cn/indexe.html.

Bien que les organismes gouvernementaux chargés des marchés publics soient autorisés à sélectionner leurs fournisseurs et les formes d'acquisition, les projets de construction publics d'une valeur supérieure à 9 millions de dollars ou encore les entreprises étrangères ou coentreprises d'une valeur supérieure à 45 millions de dollars doivent d'abord être approuvés par le gouvernement central.

LOGISTIQUE DU MARCHÉ

Circuits de distribution

Voici certaines des meilleures méthodes de distribution des produits environnementaux :

- création d'une coentreprise ou d'un partenariat avec une entreprise chinoise, notamment celles qui ont des liens avec le gouvernement;
- recours à un agent local pour faire la promotion de produits et de technologies;
- coproduction dans des usines locales afin de réduire le coût de productiond'équipement de pointe.

Facteurs à considérer pour accéder au marché

Pratiques commerciales proposées

Les entreprises étrangères faisant affaires en Chine se heurtent parfois à des obstacles. Parmi les difficultés les plus communes, on peut citer l'inefficacité bureaucratique, le sous-développement du système juridique et l'absence de transparence dans l'application des règlements gouvernementaux. Certains des problèmes les plus fréquents sont les tarifs élevés à l'importation; l'impossibilité d'en appeler des décisions des responsables chinois dans le cadre d'un processus d'examen judiciaire; le manque de traitement équivalent des entreprises étrangères et locales (traitement national), le manque de traitement équivalent pour les importateurs venant de différents pays (statut de la nation la plus favorisée); l'absence de devises étrangères; les barrières non tarifaires (licences et quotas d'importation) et l'octroi de subventions aux fabricants chinois. Ces questions sont actuellement abordées dans le cadre des négociations multilatérales et bilatérales sur l'accession de la Chine à l'OMC. Les responsables chinois ont déclaré que la Chine était décidée à résoudre ces questions dans le cadre de son accession.

Travailler avec un partenaire chinois, produit par le Centre d'apprentissage interculturel (CAI) et l'ACDI, fait partie d'une série de guides destinés à aider les Canadiens et leurs partenaires chinois à collaborer de façon efficace. Il traite de sujets comme la communication, les conventions sociales et l'étiquette. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'ACDI. Pour obtenir une liste des principales choses à faire et à ne pas faire en affaires, veuillez vous reporter à l'Annexe A du présent rapport.

Règlements en matière d'importation

Un des problèmes que connaissent fréquemment les entreprises canadiennes qui sont entrées sur le marché chinois est le manque d'uniformité dans l'application des lois et des règlements en matière d'importation. Cette situation découle en partie du caractère décentralisé de l'administration en Chine et de la latitude dont jouissent les centres de pouvoirs locaux, dont les unités administratives peuvent souvent agir indépendamment des ordres du gouvernement central et des textes législatifs. En ce qui concerne les procédures douanières, par exemple, il n'est pas rare que les autorités portuaires imposent à un même produit des taxes différentes dans différents ports, chacune ajoutant au tarif d'importation de base ses propres droits divers et administratifs. C'est ainsi que le calcul des coûts d'exportation devient difficile, ce qui gêne la création de liens commerciaux cohérents à long terme. Dans le cas des projets d'immobilisations, le processus d'approbation est souvent imprécis, et il est difficile de savoir qui détient la responsabilité de la prise de décision finale concernant un projet.

Les tarifs élevés à l'importation sont un des principaux obstacles aux exportations canadiennes. Les producteurs canadiens sont particulièrement vulnérables si leurs produits sont en concurrence avec des biens locaux ou ont un prix mondial fixe. Le Canada tente, en particulier, de réduire les tarifs qui s'appliquent aux produits faisant appel au savoir car ces derniers sont une source importante de création d'emplois et de croissance au Canada. En octobre 1997, la moyenne des tarifs chinois est passée de 23 à 17 %. Par contre, en novembre 1999, comme il est souligné dans l'Accord bilatéral Canada-Chine dans le cadre de l'OMC, les tarifs chinois sur les biens prioritaires canadiens passeront d'une moyenne de 12, 5 % à une de 5, 2 % sur une période moyenne de deux ans et demi.

Normes, certificats et enregistrements locaux nécessaires

Le Canada craint également que les normes chinoises, en particulier les exigences relatives à l'inspection obligatoire, entravent l'accès au marché et ne soient pas imposées, comme le demande l'OMC, de la manière la moins restrictive possible pour le commerce. Dans le contexte des discussions avec la Chine concernant son accession à l'OMC, le Canada tente d'obtenir une liste claire des normes appliquées et cherche à déterminer et à éliminer celles qui sont de nature essentiellement qualitative, des obstacles déguisés au commerce ou des entraves inutiles aux importations. Il s'agit d'obtenir l'application des normes internationales et d'améliorer l'accès par des mécanismes comme les Accords de reconnaissance mutuelle (ARM).

ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES

Activité/Description	Organisateur
Foire internationale de l'eau de Guangzhou - 2001 Du 27 février au 2 mars 2001 (événement annuel) Grande salle d'exposition des collectivités exportatrices de Chine, Guangzhou.	China Foreign Trade Guangzhou Exhibition Corp. 117, chemin Liuhua Guangzhou, Chine Tél. : (86-20) 8667-1346 Téléc. : (86-20) 8666-3416
Exposition internationale de Wuhan sur les technologies et le matériel de protection de l'environnement 2001 Avril 2001 (événement annuel) Centre des foires internationales de la Chine centrale.	Bureau de la protection environnementale de Wuhan Conseil chinois pour la promotion du commerce international (CCPCI), Sous-Conseil de Wuhan Salle de promotion du commerce international 217, chemin Taibei, 8e étage Wuhan 430015 Chine Tél. : (86-27) 8577-8683 Téléc. : (86-27) 8579-7464
4e Exposition internationale de Liaoning sur les technologies et le matériel de protection de l'environnement et l'eau potable Mai 2001 (événement annuel) Salle d'exposition industrielle de Liaoning.	Compagnie du commerce et de l'industrie internationaux de Liaoning 284, rue Qiannian District de Heping 110003 Shenyang, Chine Tél. : (86-24) 2389-5302 Téléc. : (86-24) 2392-2432/8686-4791
CIEPEC 2001 – 7e Conférence et exposition internationales chinoises sur la protection environnementale Du 11 au 16 juin 2001 (événement biennal) Centre des expositions internationales de la Chine, Beijing.	Association chinoise de l'industrie de la protection environnementale 9, chemin Sanlihe District de Haidian Beijing 100835 Chine Tél. : (86-10) 6839-3245/6839-3900 Téléc. : (86-10) 6839-3748 Personne-ressource : Su Fan Courriel : fair@cepi.com.cn caepi@public3.bta.net.cn Internet : http://www.sepaeic.gov.cn/english/CIEPEC2001
Expo 2001 de Qingdao sur la protection environnementale et les technologies et le matériel connexes Juin 2001 (événement annuel) Centre des expositions internationales de la province de Shandong.	Conseil de promotion commerciale de Qingdao Qingdao International Exhibition Company Immeuble Fuxin, bureau 704 5, chemin Minjiang Qingdao 266071 Chine Tél./Téléc. : (85-32) 581-0695

Exposition sur l'approvisionnement en eau, la purification, les pompes, les soupapes et les tuyaux pour la Chine du Sud Du 11 au 14 juillet 2001 (événement annuel) Centre chinois des expositions sur la haute technologie, Shenzhen.	Guangdong Convention & Exhibition Promotion Shenzhen Tél. : (86-20) 8638-4619 Téléc. : (86-20) 8638-4622
Eau Chine 2001 (4e Exposition et conférence internationales – Technologies et matériel pour le traitement de l'eau) Septembre 2001 (événement annuel) Centre des expositions internationales de la Chine Approvisionnement municipal en eau et technologies et matériel de traitement des eaux usées municipales, technologies et matériel de traitement des eaux industrielles.	Centre de promotion de la gestion du ministère des Sciences et des Technologies Beijing Zhongke Huizhong Exhibition Co. Ltd. B309, immeuble Guantong 44, chemin Huayuan Bei District de Haidian, Beijing 100083 Chine Tél. : (86-10) 8208-1644/8207-9212 Téléc. : (86-10) 8207-9384
Exposition internationale de Shenyang sur le matériel et les technologies de protection environnementale Septembre 2001 (événement annuel) Salle d'exposition industrielle de Shenyang.	Sous-Conseil de Shenyang du CCPCI 55, chemin Renao District de Shenhe, Shenyang 110014 Tél. : (86-24) 2292-0964 Téléc. : (86-24) 2292-0973
Salon international de Chengdu sur le matériel et les technologies de la protection environnementale (CEF) Avril 2002 (événement biennal) Centre des conférences et des expositions internationales de Chengdu Instruments analytiques, produits de protection environnementale, dispositifs de détection environnementale et nouvelles technologies.	Sous-Conseil de Sichuan du CCPCI Salles 401-405, Édifice n° 4 de l'économie et du commerce Rue Chenghua Chengdu, Sichuan 610081 Tél. : (86-28) 333-6693 Téléc. : (86-28) 339-2822 Courriel : ccpitsce@mail.sc.cninfo.net
ITEP China 2002 (Exposition et conférence internationales sur la protection de l'environnement en Chine) Août 2002 (événement biennal) Centre du commerce international de la Chine, Beijing Prévention et traitement de la pollution atmosphérique, traitement des eaux usées et des déchets solides.	Sous-Conseil de l'industrie des machines du CCPCI 46, chemin Sanlihe Beijing 100823 Chine Tél. : (86-10) 6859-4979/6859-4934 Téléc. : (86-10) 6859-4995
3e Exposition internationale sur la protection environnementale et le traitement de l'eau Septembre 2002 (événement biennal) Centre des expositions internationales de Tianjin	Commission chinoise de prévention et de traitement de la pollution de l'eau, Association de la protection environnementale de Tianjin 32, chemin Youyi District de Hexi, Tianjin, 300061 Tél. : (86-22) 2835-9862 Téléc. : (86-22) 2835-8567

PRINCIPALES PERSONNES-RESSOURCES ET SERVICES DE SOUTIEN

Personnes-ressources au sein du gouvernement canadien

Ambassade du Canada – Beijing
19, rue Dongzhimenwai
District de Chaoyang
Beijing 100600 Chine
Internet : http://www.china.gc.ca
Personne ressource : David Hamilton, délégué commercial
Tél. : (86-10) 6532-3536
Téléc. : (86-10) 6532-4072

Consulat du Canada – Chongqing
Bureau 1705, Tour Metropolitan
68, Zou Rong Lu
District de Yu Zhong, Chongqing 400010, Chine
Personne-ressource : Aice Xiong, adjoint commercial
Tél. : (86-23) 6373-8007
Téléc. : (86-23) 6373-8026

Consulat général du Canada – Guangzhou
Tour China Hotel Office, bureau 801,
Liu Hua Lu
Guangzhou, 51005 Chine
Personne-ressource : Fenny Sun, délégué commercial
Tél. : (86-20) 8666-0569
Téléc. : (86-20) 8667-2401

Consulat général du Canada - Shanghaï
Centre Shanghaï, tour 4, bureau 604
1376, Nanjing Xi Lu
Shanghai 200040 Chine
Personne-ressource : Gary Fan, adjoint commercial
Tél. : (86-21) 6279-8400
Téléc. : (86-21) 6279-8401

Corporation commerciale canadienne (CCC)
50, rue O'Connor, bureau 1100
Ottawa (Ontario) K1A 0S6
Tél. : (613) 992-4398
Téléc. : (613) 995-2121
Personne-ressource : Peter Stevens
Courriel : peter@ccc.ca

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2
Internet : http://www.dfait-maeci.gc.ca

Direction de la Chine et de la Mongolie (PCM)
Personne-ressource : Marcel Belec, délégué commercial
Tél. : (613) 995-6962
Téléc. : (613) 943-1068
Courriel : marcel.belec@dfait-maeci.gc.ca

Direction de l'appui aux marchés (TCM)
Personne ressource : Sherrill Owen
Tél. : (613) 996-1758
Téléc. : (613) 944-0050
Courriel : sherrill.owen@dfait-maeci.gc.ca

Agence canadienne de développement international
Direction générale de l'Asie, Direction de la Chine
200, promenade du Portage
Hull (Québec) K1A 0G2
Personne-ressource : Angela Keller-Herzog
Tél. : (819) 997-0942
Téléc. : (819) 997-4759
Internet : http://www.acdi-cida.gc.ca

Conseil commercial Canada-Chine
(voir contacts chinois pour les bureaux en Chine)
Siège social
180, rue Dundas Ouest, bureau 1502
Toronto (Ontario) M5G 1Z8
Tél. : (416) 954-3800
Téléc. : (416) 954-3806
Courriel : ccbc@istar.ca

Bureau de l'Ouest canadien
515, rue Hastings Ouest, bureau 2600
Université Simon-Fraser au Centre Harbour
Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 5K3
Tél. : (604) 291-5190
Téléc. : (604) 291-5039
Courriel : Alison_Winters@sfu.ca

Environnement Canada
Direction de l'avancement de la technologie environnementale
351, boul. St. Joseph, 18e étage
Hull (Québec) K1A 0H3
Tél. : (819) 953-3090
Téléc. : (819) 953-9029

Bureau de la Brigade verte :
Tél. : (819) 994-7319
Téléc. : (819) 994-2541

Vérification des technologies environnementales Canada Inc. (VTE)
300-2197, prom. Riverside
Ottawa (Ontario) K1H 7X3
Tél. : (613) 247-1900
Téléc. : (613) 247-2228

Industrie Canada
Direction des affaires environnementales
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Tél. : (613) 954-3080
Téléc. : (613) 952-9564

Bureau des villes durables
Personne-ressource : Derek Yue, agent environnemental
151, rue Yonge, 4e étage
Toronto (Ontario) M5C 2W7
Tél. : (416) 973-5159
Téléc. : (416) 973-5131
Courriel : yue.derek@ic.gc.ca

Ressources naturelles Canada
Direction de l'environnement
19e étage, section C4
580, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Tél. : (613) 996-8534
Téléc. : (613) 947-6799

Associations industrielles et chambres de commerce canadiennes

Alliance des fabricants et des exportateurs du Canada
Siège social
75, boul. International, 4e étage
Etobicoke (Ontario) M9W 6L9
Tél. : (416) 798-8000
Téléc. : (416) 798-8050

1, rue Nicholas, bureau 1500
Ottawa (Ontario) K1N 7B7
Tél. : (613) 238-8888
Téléc. : (613) 563-9218

Association des ingénieurs-conseils du Canada
130, rue Albert, bureau 616
Ottawa (Ontario) K1P 5G4
Tél. : (613) 236-0569
Téléc. : (613) 236-6193

Chambre du commerce du Canada
350, rue Sparks, bureau 501
Ottawa (Ontario) K1R 7S8
Tél. : (613) 238-4000
Téléc. : (613) 238-7643

Association canadienne des industries de l'environnement (ACIE)
350, rue Sparks, bureau 208
Ottawa (Ontario) K1R 7S8
Tél. : (613) 236-6222
Téléc. : (613) 236-6850
Courriel : info@ceia-acie.ca
Internet : http://www.ceia-acie.ca

Association canadienne de normalisation
178, boul. Rexdale
Etobicoke (Ontario) M9W 1R3
Tél. : 1-800-463-6727; (416) 747-4000
Téléc. : (416) 747-4149
E-mail: certinfo@csa.ca

Conseil canadien des normes
270, rue Albert, bureau 200
Ottawa (Ontario) K1P 6N7
Tél. : (613) 238-3222
Téléc. : (613) 995-4564

Personnes-ressources au sein du gouvernement chinois

Centre administratif pour l'Action 21
Division de la gestion des programmes sur l'environnement et les ressources
109, chemin Wanquanhe
District de Haidian, Chine 100080
Tél. : (86-10) 6258-8128/6256-4400
Téléc. : (86-10) 6258-8127
Courriel : Web@acca21.edu.cn
Internet : http://www.acca21.edu.cn

Bureau de protection environnementale de Beijing
Division de la coopération économique étrangère
14, chemin Chegonzhuang Ouest
District de Haidian
Beijing, Chine 100044
Tél. : (86-10) 6842-8670
Téléc. : (86-10) 6842-4576
Courriel : bmepb@public3.bta.net.cn
Internet : http://www.bjepb.gov.cn

Conseil commercial Canada-Chine
Bureau de Beijing :
Bureau 18/2, immeuble CITIC
19, rue Jianjuomenwai
Beijing, Chine 100004
Tél. : (86-10) 6512-6120
Téléc. : (86-10) 6512-6125
Courriel : ccbc@chinaonline.com.cn.net

Bureau de Shanghai :
Piéce 1901, tour sSd
Plaza Hong Kong
283, rue Huaihai Zhong
Shanghai, Chine 200021
Tél. : (86-21) 6390-6791
Téléc. : (86-21) 6390-7310
Courriel : ccbcsh@online.sh.cn

Centre de transfert des technologies écologiques
109, chemin Wanquanhe
District de Haidian
Beijing, Chine 100080
Tél. : (86-10) 6262-6057/6256-8803
Téléc. : (86-10) 6256-8628
Courriel : cestt@acca21.edu.cn

Centre de production plus propre
Académie de recherche sur les sciences de l'environnement
Bureau des Affaires étrangères
Anwai Beiyuan
Beijing, Chine 100012
Tél. : (86-10) 6490-1533
Téléc. : (86-10) 6490-1532

Société nationale de protection environnementale de la Chine
33, rue Qihelou, Dongchengqu
Beijing, Chine 100006
Tél. : (86-10) 6512-0099
Téléc. : (86-10) 6512-0033

Bureau de protection environnementale de la province de Guangdong
335, chemin Dong Feng Middle
Guangzhou, Chine 510045
Tél. : (86-20) 8355-7483
Téléc. : (86-20) 8354-9381
Internet : http://www.gdepb.gov.cn

Région autonome de Guangxi Zuang
Bureau de protection environnementale
5, chemin Jiao Yu, Nanning
Guangxi, Chine 530022
Tél./Téléc. : (86-77) 1586-4670

Ministère des Sciences et de la Technologie
Service de la technologie industrielle
15B, chemin Fuxing
Beijing, Chine 100862
Tél. : (86-10) 6851-2626
Téléc. : (86-10) 6851-5004

Bureau de protection environnementale de la province de Sichuan
Division des sociétés internationales
31, rue Xiyu
Chengdu, Chine
Tél. : (86-28) 6125-462
Téléc. : (86-28) 611-9656

Agence d'État de protection de l'environnement (en anglais, SEPA)
Division de la coopération internationale
115, Xizhimennei Nanxiaojie
Beijing 100035 Chine
Tél. : (86-10) 6615-1934
Téléc. : (86-10) 6615-3366

Bureau du Conseiller économique et commercial de l'Ambassade de la RPC
401, av. King Edward
Ottawa (Ontario)
K1N 9C9
Tél. : (613)236-8828
Téléc. : (613)-236-5078

Institutions financières

Siège de la Banque asiatique de développement
6, avenue ADB, Mandaluyong
0401 Metro Manila, Philippines 1099
Tél. : (632) 632-4444
Téléc. : (632) 636-2444
Courriel : information@mail.asiandevbank.org
Internet : http://www.adb.org

ADB - PRC Mission permanente
7e étage, tour D
Beijing International Financial Building
156, Fuxingmennei Dajie
District de Xicheng, 100031 Beijing
Tél. : (86-10) 6642-6603/05/07
Téléc. : (86-10) 6642-6601
Internet : http://www.adb.org/PRCM

Bureau de liaison avec les institutions financières internationales
Ambassade du Canada
501, avenue Pennsylvania nord-ouest
Washington, DC 20001
Tél. : (202) 682-7719
Téléc. : (202) 682-7726

Programme des Nations Unies pour le développement
2, Liangmahe Nanlu
Beijing 100600 Chine
Tél. : (86-10) 6532-3731
Téléc. : (86-10) 6532-2567
Courriel : fo.chn@undp.org

La Banque mondiale à Beijing
Immeuble A, 9e étage
Maison Fuhua, n° 8
Chaoyangmen Beidajie
District de Dongcheng
Beijing 100027 Chine
Tél. : (86-10) 6554-3361
Téléc. : (86-10) 6554-1686
Internet : http://www.worldbank.org.cn

Associations chinoises

Association des entreprises en protection environnementale
9, chemin Sanlihe
Beijing, Chine
Tél. : (86-18) 393986
Téléc. : (86-18) 393748

Association chinoise des entreprises avec investissement étranger
Xindiqiao International Business Consultancy
Hôtel Xiyuan, pièce 5307
1, chemin Sanlihe
Beijing, Chine 100044
Tél. : (86-10) 6831-3388
Téléc. : (86-10) 6834-7902
Courriel : yaofang@public.3.bta.net.cn

Association des industries en protection environnementale
Baiwanzhuang
Beijing, Chine 100835
Tél. : (86-10) 6839-3900
Téléc. : (86-10) 6839-3748

Association chinoise des industries de la machinerie pour la protection environnementale
Immeuble MMI
46, chemin Sanlihe
Beijing, Chine 100823
Tél. : (86-10) 6859-4839
Téléc. : (86-10) 6859-4846

Association des constructeurs automobiles de Chine
16, rue Fuwai
Beijing, Chine 100860
Tél. : (86-10) 6326-3604
Téléc. : (86-10) 6326-3602

SITES INTERNET UTILES

Sites canadiens

Agence canadienne de développement international (ACDI) – Faire affaire avec L'ACDI :

Ambassade du Canada – Beijing. « Chine - Hong Kong : profils - Protocole d'affaires en Chine » : **http://www.canada.org.hk/french/index.html** (Nota : Veuillez suivre le lien « Profils ». Ce site est très exhaustif et fournit de nombreux renseignements aux entreprises nouvelles et confirmées sur le marché chinois). **http://www.acdi-cida.gc.ca/busine-f.htm**

———. « Exportation et investissement - Guide de survie des PME sur le marché chinois » : **http://www.canada.org.hk/french/index.html** (Nota : Cette page Web offre des renseignements complets et d'excellente qualité sur les différents aspects de la commercialisation des produits et des services en Chine)

Carte du commerce canadien : **http://commercecan.ic.gc.ca**

Catalogue des exportateurs canadiens : **http://www.worldexport.com**

Centre des services aux entreprises du Canada : **http://www.cbsc.org**

Conseil commercial Canada-Chine : **http://www.ccbc.com**

Corporation commerciale canadienne : **http://www.ccc.ca**

Environnement Canada – Les changements climatiques : **http://www.ec.gc.ca/climate/indexf.html**

ExportSource : **http://exportsource.gc.ca**

Industrie Canada : **http://www.ic.gc.ca**
EnviroEbiz: **http://strategis.ic.gc.ca/SSGF/ea01836f.html**
Strategis – données sur le commerce en ligne : **http://strategis.ic.gc.ca**

La fenêtre du Canada sur la Chine : **http://www.canada.org.hk**

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) : **http://www.dfait-maeci.gc.ca**
Perspectives sur la Chine : **http://www.dfait-maeci.gc.ca/china**
InfoExport : **http://www.infoexport.gc.ca**
Centres du commerce international : **http://www.infoexport.gc.ca/section2/itc-f.asp**

Société pour l'expansion des exportations : **http://www.edc- see.ca**

Statistique Canada : **http://www.statcan.ca**

Sites chinois et internationaux

Achats publics et appels d'offres en Chine : **http://www.chinabidding.gov.cn/ind exe.html**

Ambassade de la République populaire de Chine à Ottawa : **http://www.chinaemb assycanada.org**

Asia Pulse (offres en ligne – (réservé aux personnes munies d'un mot de passe) :
http://203.63.165.110/Asiapulse/asiapulse.nsf

Asia Environmental Review : **http://www.asianenviro.com**

Association professionnelle pour l'environnement de la Chine : **http://www.chinaenvironment.net**

Banque asiatique de développement : **http://www.adb.org**

Banque mondiale (Banque internationale pour la reconstruction et le développement - BIRD) :
http://www.worldbank.org/html/extdr/b ackgrd/ibrd
Bureau national de la Chine : **http://www.worldbank.org.cn/English/home.asp**
Projets du Protocole de Montréal en Chine :
http://www.worldbank.org.cn/English/I BRD/MPProject.shtml
Projets internationaux d'installations environnementales en Chine :
http://www.worldbank.org.cn/English/I BRD/GEFProject.asp

Bureau des Zones économiques spéciales du Conseil d'État : **http://www.sezo.gov.cn**

Chambre de commerce de Chongqing : **http://www.boom.com.cn**

Chambre de commerce de Sichuan : **http://www.scgcc.com**

China Vista : **http://chinavista.com**

ChinaMet.com : **http://www.chinamet.com/echinamet/index.asp**

Chine - Agenda 21: **http://www.acca21.edu.cn**

Chine en ligne : **http://www.asiannet.com/china/china**

Chongqing en ligne : **http://www.online.cq.cn**

Conseil chinois pour la promotion du commerce international : **http://www.ccpit.org**

Environmental Economics and Policy Network for China (EEPNET) :
http://www.chinaenvironment.net/eepnet/index.html

Fenêtre sur la Chine : **http://www.china-wi ndow.com**

Fenêtre sur Shandong : **http://www.shandong-window.com**

Fonds pour l'environnement mondial : **http://www.globalenvironmentf und.com**

Gouvernement chinois en ligne : **http://www.gov.cn**

Gouvernement municipal de Chongqing : **http://www.cq.gov.cn**

Gouvernement municipal de Dalian : **http://www.dalian-gov.net**

Gouvernement municipal de Hangzhou : **http://www.hangz hou.gov.cn**

Gouvernement municipal de Nanjing : **http://www.nanjing.gov.cn**

Gouvernement municipal de Wenzhou : **http://www.chinawenz hou.com**

Gouvernement provincial de Zhejiang : **http://www.zhejiang.gov.cn**

Guide des investissements à Beijing : **http://www.tradepoint.com.cn**

Guide des investissements à Dalian : **http://www.china-dalian.com**

Guide pour vivre et faire affaire à Beijing : **http://www.chinanow.com**

Heilongjiang en ligne : **http://www.hl.cninfo.net**

Information sur Qingdao : **http://qdcityinfo.com**

Information sur Shanghaï (générale) : **http://www.sh.com**

Information sur Shanghaï (Guide pour vivre et faire affaire à Shanghaï) : **http://www.chinanow.com**

Investir à Liaoning : **http://www.china-liaoning.org**

Le Guide de Shanghaï : **http://www.shanghaiguide.com**

Le marché chinois (ministère du Commerce extérieur et de la Coopération économique) :
http://www.chinamarket.com.cn

Lianyungang : **http://www.lyg.gov.cn**

Ministère des Finances : **http://www.mof.gov.cn**

Ministère du Commerce extérieur et de la Coopération économique : **http://www.moftec.gov.cn**

Nouvelles du monde des affaires chinois : **http://www.chinavista.com/business/news/home.html**

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : **http://www.ocde.org**

Page d'accueil de l'APEC : **http://www.apecsec.org.sg**

Programme d'environnement des Nations Unies - Base de données sur les ressources mondiales : **http://www.gridw.pl**

Projet des Trois Gorges en ligne : **http://www.china3gorges.com**

Protection environnementale chinoise (PEC) : **http://www.sepaeic.gov.cn/english/index.htm**

Qingdao Today : **http://www.qingdaotoday.com**

Réseau d'affaires de Chine : **http://www.ccpit.org**

Réseau chinois de l'information économique : **http://www.cei.gov.cn**

Sichuan en ligne : **http://www.scsti.ac.cn**

SinoSource (Fournisseur de renseignements sur Internet) : **http://www.sinosource.com**

Site du gouvernement municipal de Beijing : **http://www.beijing.gov.cn**

Skali (Marchés en Asie) : **http://www.skali.com.my/business/ten**

State Council Information Office: **http://www.china.org.cn**

Sur la scène de Beijing : **http://www.beijingcene.com**

Tarifs de l'APEC : **http://www.apectariff.org**

Trade and Environment Industry Database :
http://www.american.edu/projects/mandala/TED/hp24.htm

United States China Business Council : **http://www.uschina.org**

Zone de développement économique et technologique de Tianjin : **http://www.teda.gov.cn**

Zone économique et de développement du commerce de Shenyang : **http://www.sydz.gov.cn**

Vous pouvez trouver les sites Web des gouvernements municipaux des villes suivantes à l'adresse **http://www.*[insérer le nom de la ville]*.gov.cn** : Bengbu, Chuzhou, Huainan, Hefei, Ma'anshan, Nantong, Qidong, Rudong, Taicang, Taizhou, Tongzhou, Wuzi et Yangzhou.

BIBLIOGRAPHIE

Agence canadienne de développement international. *Chine : Cadre stratégique de développement* , le 11 juin 1998.

———. *Liste des projets bilatéraux en Chine - Projets en cours (mars 2000)* . Document téléchargé depuis le site : http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/vall/6E1B7510481D16B9852568AB00694577?OpenDocument, le 17août 2000.

Associated Press. *China to Relocate 230,000 from Chongqing by June, 2003*, 13 août 2000.

Banque asiatique de développement. *Asia Least-cost Greenhouse Gas Abatement Strategy: People's Republic of China*, octobre 1998.

China Daily. *China to Change Water Law*, le 25 août 2000.

Environnement Canada. *Compendium des prestataires d'aide à l'exportation et au financement pour l'industrie environnementale du Canada* , 1999.

Euromoney Publications. *Deals of the Year, Asia, Africa, Middle East, Asia - Water Deal of the Year: Chengdu No. 6*, le 10 janvier 2000.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. *Plan d'action commercial pour la Chine et Hong Kong 2000,* 2000.

———. *Pleins feux sur les régions de la Chine : ceinture du Bohai* , 2000.

———. *Pleins feux sur les régions de la Chine : Nord-Est* , 2000.

———. *Pleins feux sur les régions de la Chine : Sud-Ouest*, 2000.

———. *Pleins feux sur les régions de la Chine : Delta du Yangzi* , 2000.

Stover, Jim. « Hazardous Waste Management in China », *Sinosphere*, vol. 3, numéro 1, hiver 2000.

U.S. & Foreign Commercial Service et U.S. Department of State. *China: Industrial Air Pollution Control Equipment*, le 1er juin 1998.

———. *China: Renewable Energy*, le 1er juin 2000.

———. *China: Solid Waste Management Technologies* , le 1er juillet 1999.

———. *China: Vehicle Emissions Control Technology* , le 1er janvier 1999.

———. *China: Wastewater Treatment Technologies* , le 1er juin 1998.

———. *China: Water Treatment and Supply* , le 1er Juin 1998.

World Reporter. *China's Anhui Province Suffering Severe Drought* , le 12 août 2000.

———. *Headway in cleaning up China's Most Polluted River* , le 20 août 2000.

Annexe A. - Les choses à faire et à ne pas faire en affaires

À faire :

- se familiariser avec la culture, la politique, les affaires et les coutumes sociales chinoises;
- comprendre que le respect , qui va de paire avec la connaissance et la compréhension de la culture chinoise, sera l'un des principaux éléments à la base d'une relation commerciale;
- comprendre le sens profond du mot *guanxi*, ainsi que la philosophie chinoise qui dit « les amis d'abord, les affaires ensuite »;
- s'assurer le concours du gouvernement du Canada par l'entremise de ses différents ministères, de ses bureaux, de ses consulats généraux et de l'Ambassade du Canada à Beijing;
- tirer parti des initiatives commerciales subventionnées par le gouvernement, par ex. les visites d'Équipe Canada;
- se familiariser avec les politiques gouvernementales canadiennes ainsi que les initiatives des secteurs public et privé conçues pour donner un avantage concurrentiel aux entreprises canadiennes;
- être conscient, si votre entreprise est une PME, que l'accès au marché est susceptible de se dérouler plus facilement si vous faites partie d'un consortium;
- remarquer les avantages qui découlent de l'offre d'options de financement alléchantes;
- se familiariser avec les avantages et les inconvénients que présentent les entreprises conjointes avec les entreprises chinoises. Les entreprises étrangères possédées en propriété exclusive, les arrangements en matière de transfert de technologies, les sociétés de commerce extérieur et l'établissement de bureaux de vente locaux sont tous les options qui nécessitent d'être examinées;
- reconnaître la valeur de visites anticipées et fréquentes sur les sites de projets pour rencontrer les personnes-contacts clés et entretenir de bonnes relations;
- adopter des outils de marketing et de promotion visibles, dans la langue appropriée, c'est-à-dire le cantonais, le mandarin, etc., qui disent aux éventuels clients qui vous êtes, ce que vous faites et comment vous rejoindre;
- être conscient du fait que le marketing bien pensé et ciblé peut permettre à votre produit de devenir le « préféré »;
- noter que pour la plupart des gros marchés, votre produit devra sûrement se pré-qualifier;
- être conscient des débouchés commerciaux (retombées avantageuses) qui peuvent découler de votre présence en Chine, en pratiquant le *guanxi* et en élargissant le cercle de vos associés en affaires;
- demander à votre agent ou à votre conseiller de faire de la recherche sur les aspects pertinents du débouché et établir un contact avec les personnes clés aux niveaux de la gestion de projet, ainsi que des gouvernements municipaux, provinciaux et central;

- demander à votre agent ou à votre conseiller de vous donner des conseils à propos des réunions et des négociations subséquentes et de vous servir de facilitateur;

- demander à votre agent ou à votre conseiller de vous tenir au courant des pratiques commerciales en Chine avec les exportateurs étrangers; et

- reconnaître que l'on perd souvent les plus gros contrats à cause de petits malentendus. Se fier aux connaissances de votre agent ou de votre conseiller et ne jamais « tirer de conclusions hâtives » ni « deviner » ce que des termes signifient ou le type de réponse qu'il faut donner à son interlocuteur.

À ne pas faire :

- aller en Chine de façon spéculative et sans aide;

- partir du principe que des personnes corrompues contrôlent les marchés régionaux parce que le respect des nouvelles lois ne fait l'objet d'aucune vérification. Les nouvelles lois ne sont certes pas mises en vigueur du jour au lendemain, mais on assiste à des changements *réels*!

APPRÉCIATION DU LECTEUR

Veuillez aider le Centre des études de marché à produire des rapports qui répondent à vos besoins en remplissant le formulaire d'évaluation ci-joint et en nous le retournant par télécopieur, au (613) 943-1103. Merci de votre précieuse collaboration.

1. Comment avez-vous obtenu un exemplaire de ce rapport de marché?
   - ☐ FaxLink de l'InfoCentre
   - ☐ Site Internet du gouvernement
   - ☐ Service de renseignements de l'InfoCentre
   - ☐ Bureau régional du gouvernement
   - ☐ Autre : _____

2. Comment décririez-vous le présent rapport de marché?

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'opinion	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
Utile	☐	☐	☐	☐	☐
Complet	☐	☐	☐	☐	☐
Bien présenté	☐	☐	☐	☐	☐
Bien rédigé	☐	☐	☐	☐	☐
Longueur idéale	☐	☐	☐	☐	☐

3. Sous quelle forme préférez-vous recevoir ces rapports?
   - ☐ Imprimé
   - ☐ Version électronique

4. En se fondant sur les renseignements contenus dans le présent rapport, quelles mesures particulières votre entreprise ou organisation prévoit-elle de prendre en ce qui concerne ce marché? Cochez toutes les rubriques qui s'appliquent.
   - ☐ Chercher un agent/distributeur
   - ☐ Visiter le marché
   - ☐ Faire plus de recherche
   - ☐ Autre : _____
   - ☐ Contacter un bureau commercial du Canada à l'étranger
   - ☐ Participer à un salon commercial à l'étranger
   - ☐ Aucune mesure

5. Quels autres rapports de marché seraient utiles à votre entreprise ou organisation? Veuillez énumérer les produits et les pays sur lesquels vous aimeriez qu'ils portent. _____

6. Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux votre entreprise ou organisation? Cochez une case seulement.
   - ☐ Fabrication/transformation
   - ☐ Maison de commerce
   - ☐ Fournisseur de services d'exportation
   - ☐ Association industrielle/commerciale
   - ☐ Organisme gouvernemental
   - ☐ Collège/université
   - ☐ Firme d'experts-conseils
   - ☐ Autre :

7. Quel était le chiffre d'affaires de votre entreprise ou organisation l'an dernier, en dollars canadiens?
   - ☐ Moins de 10 millions de dollars
   - ☐ Plus de 50 millions de dollars
   - ☐ De 10 millions à 50 millions de dollars
   - ☐ Sans objet

Autres commentaires/suggestions : _____

Nom de votre entreprise ou organisation (facultatif) : _____